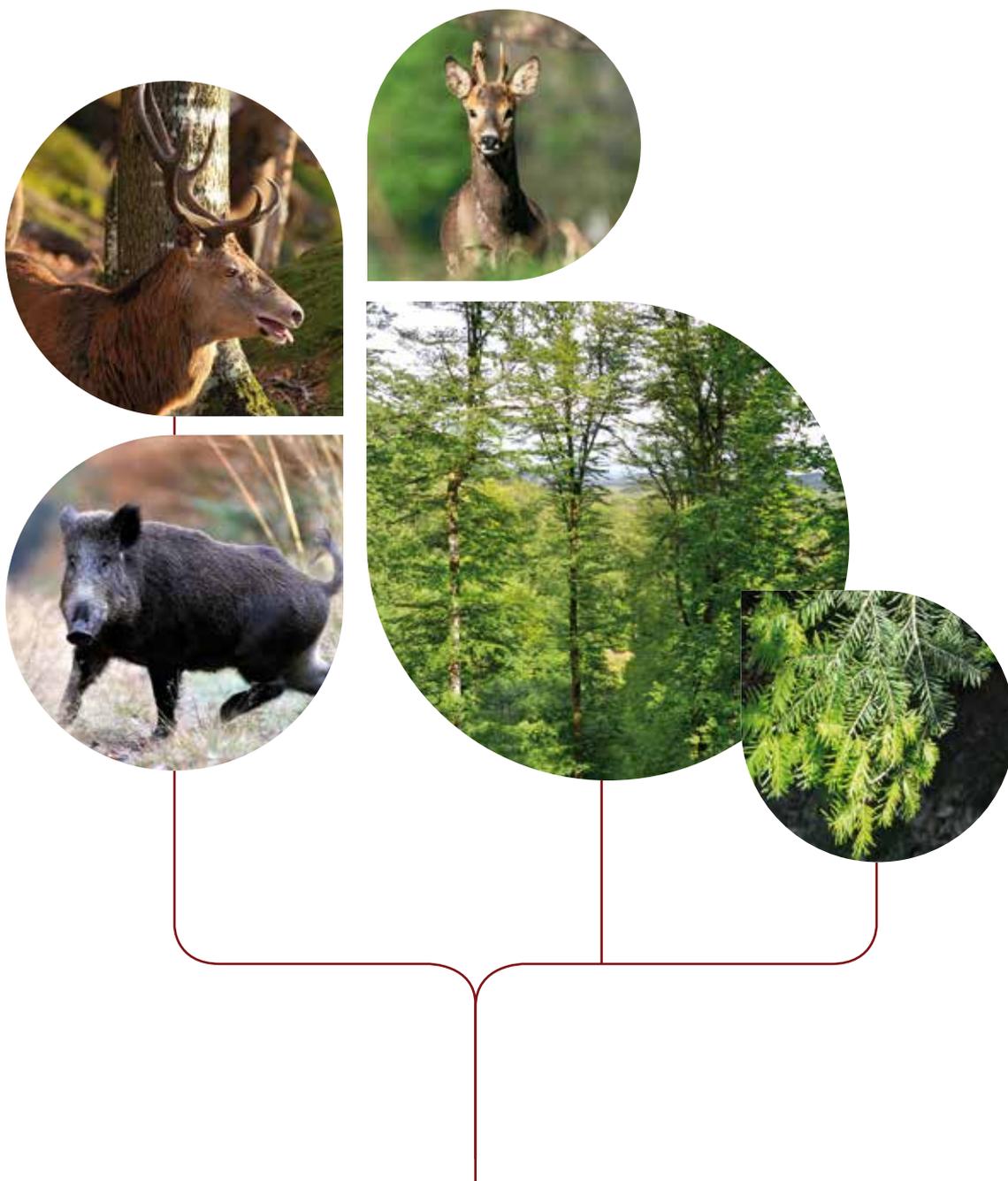


LE LIVRE BLANC

pour un équilibre
Faune Flore en Alsace

Septembre 2015



Témoignages et propositions pour l'avenir
de la forêt alsacienne



Stéphane BOUILLON
Préfet de la région Alsace

PRÉFACE

Présente sur 38% du territoire régional, la forêt est un atout essentiel pour l'Alsace. Elle participe à la création et au maintien, par sa filière, de près de 20 000 emplois non délocalisables, de produits innovants et de valeur ajoutée, à la production de bois construction et de bois énergie.

Elle contribue également à la préservation de la biodiversité, à la protection de l'eau et des sols, à un équilibre harmonieux de notre cadre de vie et représente un attrait touristique. Cette richesse naturelle et culturelle est aussi un enjeu dans la lutte contre les changements climatiques.

Sa préservation est donc essentielle et doit mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires alsaciens.

Aussi, je tiens à saluer tout particulièrement la réalisation de ce livre blanc relatif à l'équilibre entre, d'une part la présence durable d'une faune riche et variée, et d'autre part la pérennité des écosystèmes et la rentabilité des activités économiques.

Ce document est le résultat d'une volonté partagée de l'ensemble des acteurs et partenaires régionaux de la forêt et de la chasse – élus locaux, professionnels de la filière, associations de protection de l'environnement, chasseurs, services de l'État – de trouver collectivement des solutions durables de gestion intégrée de la faune sauvage, tout en dépassant les clivages habituels. Car c'est par l'écoute et le respect de chacun que l'on contribuera, ensemble, à poursuivre la préservation de la forêt alsacienne, patrimoine commun de tous.

Stéphane BOUILLON
Préfet de la région Alsace



Philippe RICHERT
Président de la Région Alsace

PRÉFACE

De par son étendue et sa multifonctionnalité, la forêt alsacienne occupe une place importante au sein de notre région.

Dans le cadre de la démarche de développement économique menée en 2010 par la région, la filière forêt-bois a été retenue parmi les 8 filières ayant un potentiel de croissance. La convention régionale d'objectifs en faveur de la forêt et du bois a été signée entre la Région Alsace et l'Interprofession FIBOIS en 2011. Les enjeux et axes de travail identifiés lors de cette démarche partenariale ont été affirmés lors de la réflexion prospective « Alsace 2030 » menée en 2014.

Les partenaires de la filière ont notamment mis en avant la problématique de la très forte pression du gibier sur les écosystèmes forestiers pouvant entraîner une perte économique, une perte de diversité floristique ainsi qu'un frein à la reconstitution de peuplements risquant d'impacter fortement notre ressource future.

Or, nous nous trouvons dans un contexte où l'utilisation du bois, notamment dans la construction et la rénovation, se développe et apporte de la valeur ajoutée à nos entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation.

Il paraît donc important de réaffirmer tous ensemble, propriétaires forestiers (publics et privés), gestionnaires, chasseurs, filière bois, entreprises, usagers de la forêt, que la forêt alsacienne doit rester une forêt de production, multifonctionnelle, gérée durablement, composée de peuplements de qualité, résilients et d'une flore forestière diversifiée.

L'ouragan Lothar nous a démontré que la forêt constitue une ressource naturelle vivante, qui reste fragile et dont la reconstitution ou le développement s'étale sur plusieurs générations d'humains. Il serait dommage que dans un contexte climatique incertain qui induit un risque plus important de dégradation possible des forêts dans l'avenir, nous ne puissions pas agir sur la pression du gibier, qui elle, peut être maîtrisée.

Sachons ensemble, aujourd'hui, relever ce défi afin de préserver notre forêt de demain.

Philippe RICHERT
Président de la Région Alsace



Vincent OTT
Président du Centre Régional de la
Propriété Forestière Lorraine Alsace



Jean-Pierre RENAUD
Délégué territorial
Office national des forêts Alsace



Pierre GRANDADAM
Président des Communes
Forestières d'Alsace

EDITO

Les forêts ont depuis toujours suscité auprès des Alsaciens un attachement profond, une volonté inébranlable de transmettre de génération en génération un patrimoine considéré comme infiniment précieux et irremplaçable.

Longtemps refuge et ressource indispensable pour assurer la subsistance des populations, la forêt est désormais au cœur d'enjeux complexes et parfois contradictoires mais chacun s'accorde pour reconnaître que sa préservation dans une région aussi densément peuplée que l'Alsace est une nécessité absolue pour des raisons économiques, culturelles, écologiques, sociales...

Malgré les multiples vicissitudes de l'histoire des Hommes, des catastrophes climatiques, des attaques de ravageurs..., les forêts alsaciennes sont demeurées riches et diversifiées. C'est d'abord le fruit des efforts patients et avisés des propriétaires et gestionnaires forestiers qui se sont succédé pour soigner ces forêts. Ces derniers ont dû et su évoluer depuis une vingtaine d'années afin de mieux adapter leurs pratiques aux attentes de la société, notamment en matière de respect des paysages et de conservation de la biodiversité.

Les forestiers en France en général et en Alsace tout particulièrement s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de leurs forêts, conformément aux critères définis lors de la conférence européenne d'Helsinki en 1993 qui préconisent... « des interventions et une utilisation des forêts qui préservent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales... »

Mais les forêts ne sont pas des musées, ce sont des écosystèmes dynamiques qui évoluent continuellement et sont impactés par toutes sortes de perturbations. Parmi celles-ci, les surdensités constatées depuis plus de 30 ans des grands herbivores dans de nombreux massifs remettent en cause la capacité de la forêt à se renouveler dans toutes ses composantes et mettent en péril les fondements même de leur gestion durable.



Les représentants des forêts privées, communales et domaniales souhaitent donc, au travers de cet ouvrage alerter les pouvoirs publics mais aussi l'ensemble des décideurs régionaux sur une situation très préoccupante et ses conséquences très préjudiciables à moyen et long terme sur les plans écologiques et économiques notamment.

Ils souhaitent enfin rappeler que la préservation des forêts, patrimoine commun, est l'affaire de tous et que le monde cynégétique peut et doit être associé à la recherche de solutions et à leur mise en œuvre : c'est la condition indispensable à l'amélioration souhaitable et au retour progressif vers un équilibre profitable à tous.

Vincent OTT
*Président du Centre Régional de la
Propriété Forestière Lorraine Alsace*

Jean-Pierre RENAUD
*Délégué territorial
Office national des forêts Alsace*

Pierre GRANDADAM
*Président des Communes
Forestières d'Alsace*

SOMMAIRE

POURQUOI UN LIVRE BLANC SUR L'ÉQUILIBRE FAUNE/FLORE ? P.2

Partie I

LA FORÊT, UNE RICHESSE POUR L'ALSACE P.4

UNE FORÊT PRODUCTIVE ET D'UNE GRANDE DIVERSITÉ

UNE GESTION FORESTIÈRE MULTIFONCTIONNELLE

UNE PRATIQUE DE LA CHASSE ANCRÉE DANS LE DROIT LOCAL

Partie II

LA FORÊT SOUS LA DENT DES HERBIVORES P.10

LA SITUATION EN FORÊT AUJOURD'HUI

- Abrouissement, frottis, écorçage : les dégâts en forêt
- Cerf, Chevreuil, Sanglier, Daim, Chamois : des populations en forte progression
- Un équilibre faune-flore très dégradé
- Initiatives : zoom sur deux observatoires régionaux

LES CONSÉQUENCES DU DÉSÉQUILIBRE FAUNE-FLORE

- Une régénération compromise
- Des bois qui perdent en qualité
- Des incidences économiques importantes pour la filière forêt-bois
- Un milieu naturel menacé
- D'autres impacts ...
 - Sur le milieu agricole
 - Sur notre quotidien
 - Sur la santé
 - Sur la sécurité routière et ferroviaire

Partie III

NOS PROPOSITIONS D'ACTION POUR L'AVENIR DES FORÊTS ALSACIENNES

P.28

UNE CONCERTATION RENFORCÉE ET UN PARTENARIAT RÉNOVÉ

- Impliquer les acteurs
- Aider à la décision : l'exemple allemand

UNE NÉCESSAIRE INFORMATION DES ÉLUS POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION

UNE ADAPTATION DES OBJECTIFS ET DES PRATIQUES DE CHASSE

- Ajuster les plans de chasse
- Gagner en efficacité de réalisation

UNE ATTENTION SUR DES CAPACITÉS D'ACCUEIL POUR LE GIBIER

- Favoriser une flore diversifiée, source de nourriture pour le gibier
- Favoriser la quiétude des animaux

UNE COMMUNICATION POUR MIEUX VALORISER LES ACTIONS DE CHASSE

Partie IV

LE RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE : UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR COLLECTIVEMENT

P.40

LA FORÊT DOMANIALE, UNE CONCERTATION DÉJÀ ENGAGÉE

- Dispositifs de suivi dans le cadre des contrats sylvicoles et cynégétiques : les enclos-exclos

LES AUTRES FORÊTS DU BAN COMMUNAL, LA RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

- Des initiatives intéressantes
- Augmenter la part des chasseurs locaux

ET MAINTENANT...

P.49



POURQUOI UN LIVRE BLANC SUR L'ÉQUILIBRE FAUNE/FLORE ?

Depuis près de 30 ans, la question de l'équilibre entre la grande faune et la forêt en Alsace divise chasseurs et forestiers. Les uns et les autres affichent régulièrement leurs divergences, cherchent à convaincre leurs interlocuteurs, au premier rang desquels l'État et ses représentants. De nombreuses initiatives communes ont néanmoins pu être engagées et ont démontré que le dialogue restait possible et ouvrait la porte à un partage du diagnostic et peut-être à terme à des objectifs à atteindre.

Pour les forestiers, le constat alarmant est dû principalement à une insuffisance de prélèvements par la chasse depuis plus de 20 ans, malgré leurs demandes réitérées pour une nécessaire augmentation des plans de chasse. Pour les chasseurs, la grande faune et le mode de chasse local font partie du patrimoine naturel et culturel.

La tempête de décembre 1999 a placé les forestiers devant un dilemme : intervenir massivement et reconstituer artificiellement les peuplements ; ou favoriser la constitution d'une forêt plus naturelle et diversifiée en laissant du temps pour la cicatrisation des secteurs les plus touchés par la tempête ? C'est la deuxième option qui en définitive a été retenue, ce qui a en parallèle permis de maintenir plus longtemps de vastes zones ouvertes, propices aux populations de cervidés.

Le bilan est aujourd'hui mitigé, et de nombreux secteurs ont vu la dynamique naturelle contrariée, voire complètement bloquée du fait de la surdensité des grands herbivores. Ce sont ainsi plusieurs milliers d'hectares qui n'ont toujours pas retrouvé un processus complet de renouvellement conduisant à une forêt plus riche et résiliente... On assiste, au contraire, à une forme de « steppisation » sur d'importantes surfaces, traduisant **une fragilisation et un appauvrissement de l'écosystème** et portant en germe sur le moyen et le long terme des difficultés d'approvisionnement de la filière.



Les changements climatiques annoncés militent pour que les forêts que nous préparons pour les décennies à venir soient les plus diversifiées possibles dans leur composition et leur structure : nous avons à laisser à nos successeurs la possibilité d'adapter leur gestion à des évolutions, dont les conséquences sur l'avenir des forêts sont encore incertaines, mais qui seront sans aucun doute très significatives.

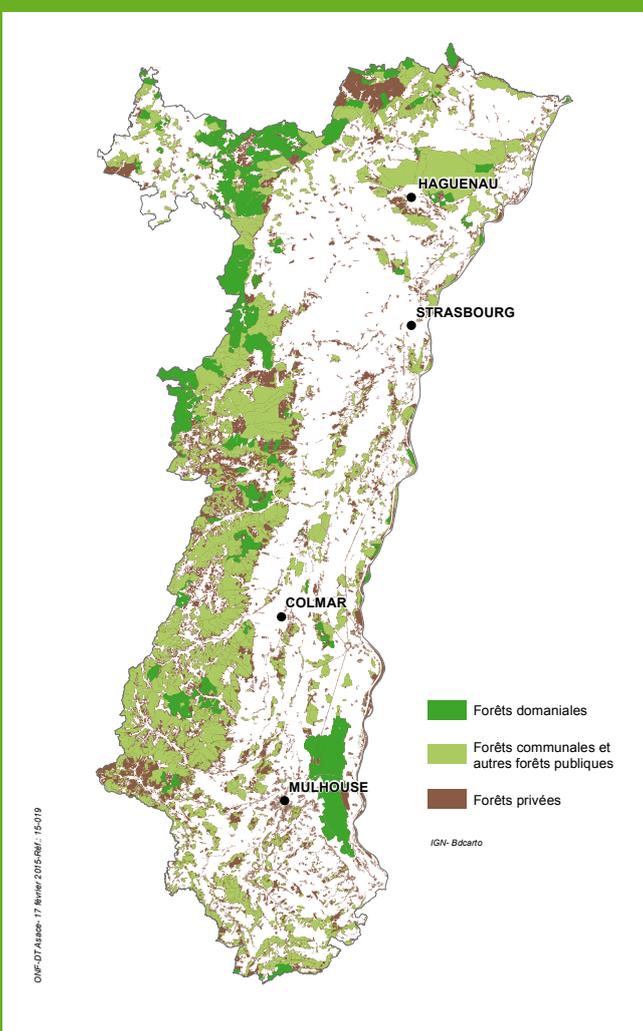
De nombreux acteurs régionaux, professionnels de la forêt et de la filière bois, écologistes, élus, représentants des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, mais aussi un nombre croissant de chasseurs qui s'inquiètent de cette situation et des conséquences possibles de la dégradation continue des écosystèmes forestiers constatée depuis plus de 20 ans. Des contacts et visites réalisées chez nos voisins allemands ont démontré que des solutions étaient possibles, qu'elles avaient été engagées avec succès et répondu favorablement aux attentes des élus locaux, des chasseurs et des forestiers.

Il nous paraît donc nécessaire de **dépasser les clivages habituels et laisser dans un premier temps les principaux protagonistes de ce dossier s'exprimer et présenter leur point de vue.**

La relocation des chasses communales en 2015 et domaniales en 2016 offre pour les forêts alsaciennes une véritable opportunité pour transformer les relations qui ont prévalu jusqu'alors, et ont contribué à aggraver la situation. L'implication des élus, leur intérêt pour suivre l'état de leur forêt, l'application effective des plans de chasse, des évolutions réglementaires pour lever les freins à leur réalisation, le développement de relations contractuelles saines entre les nouveaux locataires, les communes et les forestiers sont autant de leviers porteurs d'espoir.

Le présent document traduit à travers l'expression de données factuelles et de nombreux témoignages, l'importance des enjeux et la gravité des menaces qui dépassent largement le monde restreint des professionnels de la forêt et du monde cynégétique. **C'est tout un équilibre écologique, économique et social qui est remis en cause** et chacun doit donc se sentir concerné pour contribuer à son niveau à la recherche de solutions durables. Nos forêts, qui sont le patrimoine commun de tous, en ont le plus grand et le plus urgent besoin.

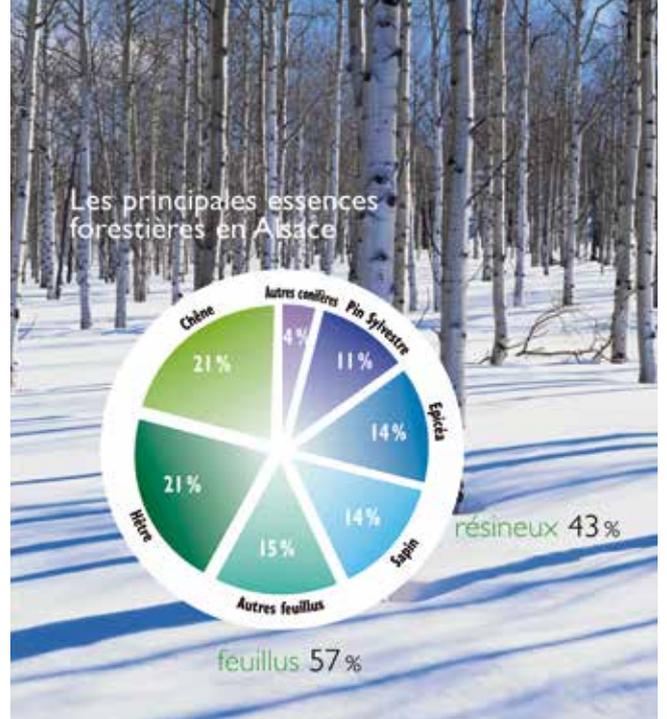
LA FORÊT, UNE RICHESSE POUR L'ALSACE



UNE FORÊT PRODUCTIVE ET D'UNE GRANDE DIVERSITÉ

La forêt alsacienne couvre près de 317 000 ha, soit un taux de boisement de 38% (un des plus élevés au niveau national) ; elle est essentiellement publique (la moitié de la surface est communale et un quart est domaniale) ce qui constitue une originalité dans le paysage forestier national où les proportions sont exactement inverses entre forêts publiques et forêts privées.

Cette forêt est riche et diversifiée, elle est composée à 60% de feuillus (principalement Chêne et Hêtre) localisés majoritairement en plaine et de 40% de résineux (Sapin pectiné, Épicéa, Pin sylvestre et Douglas) situés dans la montagne vosgienne. Elle représente 2% de la surface forestière nationale et 4% du volume de bois sur pied et s'accroît de 10 m³/ha et par an, ce qui en fait une des forêts les plus productives de France.



L'Alsace se caractérise par un dynamisme économique remarquable et la présence d'un tissu d'entreprises industrielles performantes qui lui permet de valoriser localement les ressources issues de son terroir : ainsi, la forêt alsacienne qui ne représente que 2% de la surface boisée métropolitaine, produit 4% des volumes annuellement récoltés et 10% des sciages français. Près de 20 000 emplois, de l'amont jusqu'à l'aval dépendent de l'activité de cette filière forêt-bois, dont le plus grand nombre situé en milieu rural et particulièrement dans les vallées vosgiennes.

La plus grande scierie de France est l'entreprise SIAT-BRAUN, située dans le Bas-Rhin à Urmatt. D'autres entreprises de première et deuxième transformation sont tout aussi performantes et sont à la pointe de l'innovation dans le domaine de la construction, de la rénovation de l'habitat, de l'emballage, des énergies renouvelables...



Scierie parc à grumes



Réalisation avec du bois du massif vosgien : l'Atelier Rhénan d'Architecture



Grand Tétrás



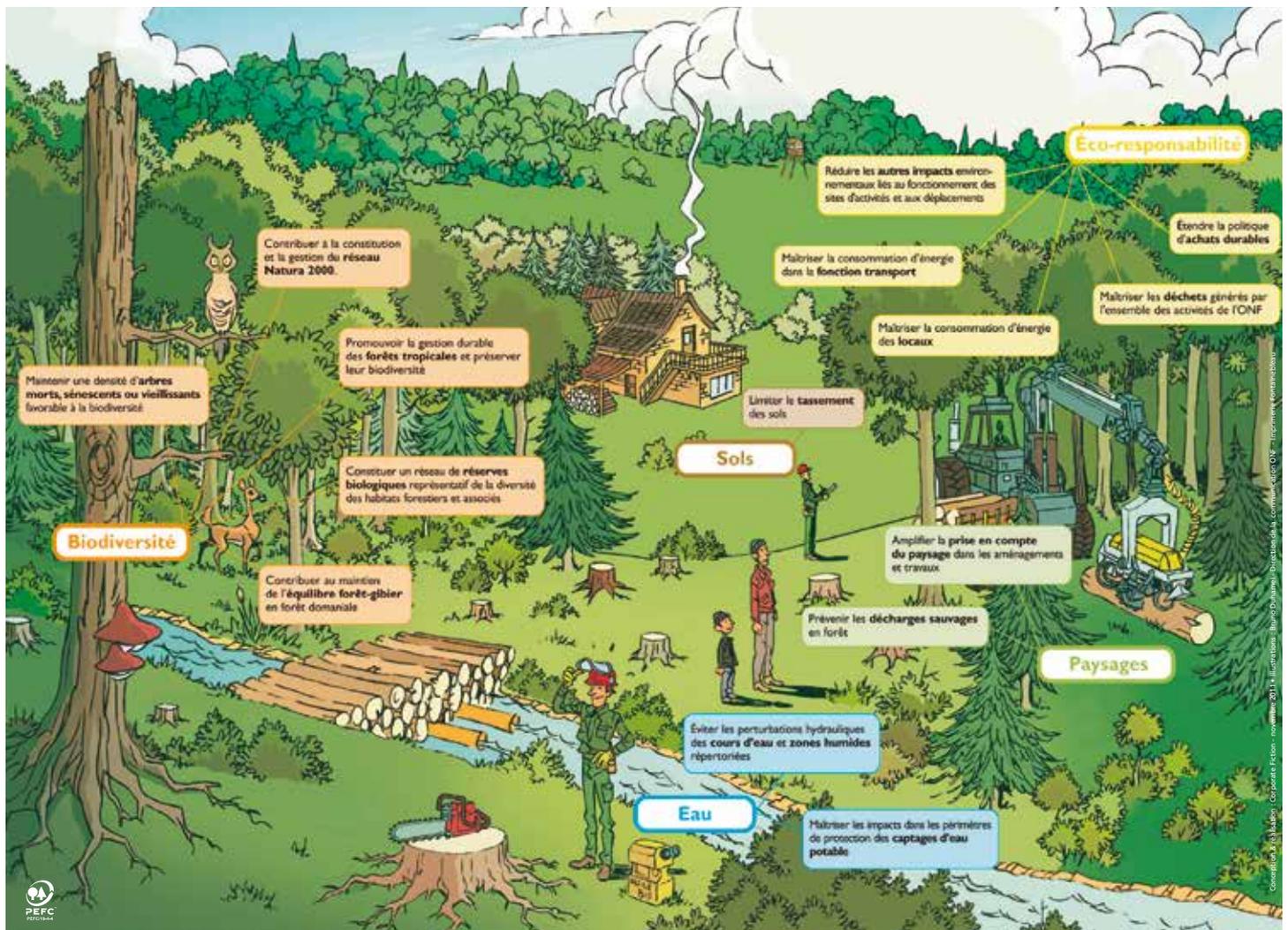
Lis martagon

Mais la forêt alsacienne est aussi riche de la diversité des espèces animales et végétales et des milieux naturels qu'elle abrite : on y recense 92 types forestiers élémentaires (« syntaxons » - R.Boeuf : les végétations forestières d'Alsace, 2013) dont certains constituent, à l'image des forêts alluviales rhénanes, les dernières reliques de milieux exceptionnels protégés à l'échelle européenne. Malgré les vicissitudes climatiques ou les destructions héritées de l'histoire des Hommes, elle demeure plus que jamais le refuge d'habitats et d'espèces remarquables dont un grand nombre ont été reconnus comme d'intérêt communautaire. Elles font l'objet d'inventaires réguliers et de mesures de conservation : 55 % des surfaces en zonages Natura 2000 en Alsace, au titre de la Directive Habitats ou de la Directive Oiseaux sont situées dans les forêts publiques, ce qui confirme à la fois leur exceptionnelle richesse mais aussi un niveau de conservation de ces milieux jugé comme globalement satisfaisant.

Dans une région aussi densément peuplée que l'Alsace (2 fois la densité moyenne nationale, 4 fois pour la partie située en plaine), **la forêt représente pour nombre de nos concitoyens une source inestimable de récréation, de détente et de ressourcement.** Cette attente très forte peut prendre des formes très variées et se traduire par des conflits entre des groupes d'utilisateurs qui peuvent considérer la forêt comme un bien exclusivement destiné à leurs propres attentes. Le fait que la forêt alsacienne soit aux $\frac{3}{4}$ publique confère aux collectivités locales, principal propriétaire forestier dans la région, ainsi qu'à l'État et à l'Office National des Forêts (ONF) une responsabilité toute particulière dans la recherche permanente d'un équilibre entre ces attentes parfois contradictoires et la préservation des grandes fonctions de la forêt.

UNE GESTION FORESTIÈRE MULTIFONCTIONNELLE

Une très grande partie des forêts alsaciennes, publiques et privées sont gérées durablement et respectent les prescriptions d'un plan de gestion ou d'aménagement pluriannuel, validé par l'autorité publique. Ainsi, ces documents, établis sur la base d'un diagnostic renforcé, évaluent les multiples enjeux et proposent des choix de gestion qui très généralement tentent de respecter pour chacune des forêts considérées, les fonctions essentielles de préservation des espèces et des milieux naturels, de valorisation économique, et d'accueil du public.



Issu de « La politique environnementale de l'ONF »

72% des forêts alsaciennes sont éco-certifiées, ce qui concrètement confirme l'engagement des propriétaires forestiers alsaciens au service d'une gestion durable de leur patrimoine.

Suite à la demande récurrente et parfois pressante de nombreux élus et associations, **les modes de gestion sylvicole ont fortement évolué depuis près de 20 ans en Alsace**, dans les forêts publiques gérées par l'ONF comme dans les forêts privées gérées conformément à un engagement de gestion durable signé par le propriétaire. La recherche d'une meilleure diversité des espèces et d'une régénération plus naturelle, l'étalement des récoltes au moment du renouvellement des peuplements, ou encore l'arrêt des coupes rases et brutales constituent les principales évolutions engagées. Ils illustrent un modèle original de sylviculture au niveau national mais aussi pour de nombreux forestiers allemands, suisses, belges, luxembourgeois qui viennent régulièrement dans notre région pour échanger avec les forestiers alsaciens sur leurs pratiques sylvicoles.

Ces évolutions sylvicoles ont permis, tout en conservant un cadre technique qu'il a fallu renforcer et enrichir, de répondre aux aspirations légitimes d'une société « civile » qui dépassaient très largement le cadre forestier « classique ». Le monde cynégétique a lui aussi fait entendre ses aspirations pour une forêt plus naturelle et plus accueillante pour la faune et des actions concrètes ont pu ainsi être mises en œuvre.



Mais force est de constater que ces évolutions sont fortement contrariées, voire empêchées, par une absence partielle ou totale du renouvellement forestier et ce sur des surfaces de plus en plus importantes. Ce constat, que font tous les forestiers, est dû, le plus souvent, à **une pression excessive des ongulés et tout particulièrement des cervidés**. Le gestionnaire forestier se retrouve alors dans une impasse écologique : il peut, après avoir vainement attendu pendant 20 ans une régénération qui ne vient pas, être amené, pour préserver la pérennité de sa forêt, à prendre des mesures drastiques et coûteuses (coupes rases, plantations et clôtures...) diamétralement opposées aux orientations techniques souhaitées.

Les enjeux sont donc majeurs, à la fois pour l'avenir des forêts et leur capacité à long terme à supporter des évolutions du climat qui pourraient s'avérer très impactantes, mais aussi pour préserver un mode de gestion qui fait consensus et dont les bases sont totalement remises en cause par les désordres actuellement constatés.

UNE PRATIQUE DE LA CHASSE ANCRÉE DANS LE DROIT LOCAL

Les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin -ainsi que celui de la Moselle- sont régis par la loi locale qui a connu plusieurs évolutions depuis 1881. Les conditions d'exercice de la chasse sont donc assez différentes des pratiques constatées dans le reste de la France métropolitaine, à l'exception des forêts domaniales.

La chasse est louée par adjudication ou appel d'offres par les communes de situation des lots et pour une durée de 9 ans ; des possibilités de locations par gré à gré avec l'adjudicataire sortant sont possibles dans des conditions limitatives et encadrées par le Code de l'Environnement et par un arrêté préfectoral.



Dans le Bas-Rhin, l'élaboration des plans de chasse se fait sur la base du maillage de secteurs cynégétiques, appelés **groupes de gestion cynégétique, qui sont au nombre de 7 dans le Bas-Rhin**. Un groupe de gestion cynégétique est un ensemble de lots de chasse regroupés en fonction de la géographie et de la localisation des animaux. On compte 6 secteurs cynégétiques à cerf et 1 secteur cynégétique à daim dans le Bas-Rhin. Les groupes de gestion cynégétique sont représentés pour chacun par un **groupe sectoriel (GS)** composé de 8 personnes dont 4 représentants des chasseurs et 4 représentants des gestionnaires forestiers.

Dans chaque commune, des commissions consultatives de la chasse communale (4C), présidées par le maire ou son représentant et associant les chasseurs, propriétaires fonciers et défenseurs des intérêts agricoles et forestiers, statuent sur les principaux sujets touchant à la gestion cynégétique du territoire communal.

Seuls les propriétaires fonciers de 25 ha au minimum d'un seul tenant ont la possibilité de se réserver leur droit de chasse, et de le conserver ou le louer à un tiers.

Les locataires paient un loyer aux communes pour l'ensemble des surfaces forestières et agricoles chassées. Ce revenu est abandonné par le propriétaire à la commune si plus des 2/3 des propriétaires représentant plus des 2/3 des surfaces le décident.

Des cahiers des charges des chasses communales, arrêtés par chaque Préfet de département définissent les règles d'attribution et d'exercice de la chasse pour chaque nouvelle période de 9 années (2015- 2024).

Une autre spécificité alsacienne tient au fait que les dégâts de sangliers sont indemnisés par les Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FIDS), alimentés par une cotisation obligatoire de 12% du loyer de la chasse et, en fonction du niveau de dégâts, d'une contribution complémentaire liée à la surface du lot de chasse.

On constate donc, qu'à l'exception des forêts domaniales dont les règles sont définies au plan national de manière homogène, **le droit local confère aux collectivités locales et aux maires des pouvoirs et une responsabilité très importants** dans la définition des conditions de location du droit de chasse sur leur territoire. Leur rôle est déterminant dans le choix des locataires, le suivi de la gestion cynégétique et du traitement des déséquilibres agricoles et forestiers. Il convient enfin de rappeler que les produits de ces locations constituent une ressource significative pour les budgets communaux, qu'il convient néanmoins de minorer des pertes de revenus -et les surcoûts des protections- en cas de dégâts significatifs à la forêt.



Mirador

Dans le Haut-Rhin, l'élaboration des plans de chasse se fait sur la base du maillage de secteurs cynégétiques, appelés **unités de gestion cynégétique, qui sont au nombre de 25 dans le Haut-Rhin**. Une unité de gestion cynégétique est un ensemble de lots de chasse regroupés en fonction de la géographie et de la localisation des animaux. Les unités de gestion cynégétique sont représentées pour chacune par des **Groupes d'Intérêt Cynégétique (GIC)**. Un Groupement d'Intérêt Cynégétique est constitué par des personnes physiques ou morales titulaires ou locataires d'un droit de chasse ou d'un lot de chasse communale inclus dans l'unité de gestion cynégétique.

LA FORÊT SOUS LA DENT DES HERBIVORES

Article L. 425-4 du code de l'environnement (extrait)

L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L112-1, L121-1 à L121-5 du nouveau code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même code.

LA SITUATION EN FORÊT AUJOURD'HUI

La restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique est un des objectifs de la politique forestière régionale définie dans les Orientations Régionales Forestières (ORF), approuvées par le Ministre en charge des forêts par arrêté en date du 25 août 1999, ainsi que de la Directive Régionale d'Aménagement (DRA), du Schéma Régional d'Aménagement (SRA) et du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).

Concrètement, il s'agit de contenir les populations de gibier, en particulier les herbivores, à un niveau compatible avec les capacités d'accueil du milieu, pour l'essentiel la forêt qui constitue, dans les territoires alsaciens, leur habitat principal. Or, depuis la mise en place des plans de chasse dans les années 70, les populations ont fortement progressé et la situation générale s'est dégradée.

ABROUTISSEMENT, FROTTIS, ÉCORÇAGE : LES DÉGÂTS EN FORÊT

Toute population de gibier a des impacts sur le milieu naturel en lien avec le comportement des animaux comme par exemple l'alimentation (abrouissage, écorçage, consommation des fruits forestiers) ou le marquage du territoire (frottis).

En situation d'équilibre faune-flore, la dynamique forestière est en capacité de cicatrifier ces impacts. En cas de déséquilibre, l'abrouissage devient trop important et la forêt n'est plus en capacité de supporter le niveau de population présente.

Les animaux consomment également une part des fruits forestiers. En cas de surdensités, les sangliers (et les herbivores), entraînent une consommation importante des glands et fânes, qui va réduire fortement les possibilités d'ensemencement naturel. S'ajoutant à l'effet des cervidés (abrouissage), elle amplifie les risques de non renouvellement.

Les effets d'un excès de population d'herbivores et de sangliers impactent tout l'écosystème forestier : certaines plantes comme la Myrtille, le Framboisier, des arbustes et arbres fruitiers sont en régression ce qui impacte en cascade l'ensemble des compartiments de la diversité forestière : des insectes aux oiseaux, en passant par les rongeurs.

QUELQUES DÉFINITIONS DE L'ONCFS



Abrouissage prélèvement des bourgeons, des feuilles ou des pousses dans un but alimentaire. Certaines essences sont plus recherchées (Chêne, Sapin pectiné, Érables, Frêne, Merisier) que d'autres (Hêtre, Épicéa, Mélèze, Douglas, Pin sylvestre). L'atteinte la plus grave est celle qui affecte la pousse terminale qui permet la croissance en hauteur de l'arbre et qui détermine la forme future de l'arbre. Les sujets les plus jeunes ont les plus faibles chances de survie après un abrouissage. L'abrouissage affecte la survie des jeunes sujets s'il est répété et induit une réduction significative de la croissance en hauteur. En période hivernale et au printemps, les besoins alimentaires du gibier sont plus importants et en présence de densités importantes, les dégâts sont considérables à l'échelle du peuplement :

- la régénération peut être compromise ;
- l'inversion d'essences (le Hêtre remplace le Chêne ou le Sapin pectiné ; l'Épicéa supprime le Sapin pectiné) ;
- la perte de diversité ligneuse ou semi-ligneuse (Sorbier des oiseleurs, Merisier, Frêne, Érables, Myrtille, Framboise).

Frottis dus aux mâles Cerf, Chevreuil, Daim qui frottent leur bois sur les tiges des jeunes arbres ; l'écorce est arrachée, la tige est dénudée, voire même cassée. Cela induit une blessure qui peut se cicatrifier (bourrelet de cicatrification), mais dans la plupart des cas, la tige finit par sécher ou casser ; l'avenir sylvicole de l'arbre est compromis.

Écorçage prélèvement d'écorce de l'arbre avec les dents aux fins de consommation, uniquement causé par le Cerf et le Daim. Les essences très sensibles sont l'Épicéa, le Frêne, le Sorbier des oiseleurs, le Châtaignier et les essences fréquemment écorcées sont le Douglas, le Pin sylvestre, le Peuplier, le Hêtre. L'arbre peut cicatrifier plus ou moins facilement selon l'essence.



Écorçage récent du Hêtre en forêt d'Obernai



Écorçage ancien



Frottis sur résineux



Abrouissage régulier d'Épicéa

CERF, CHEVREUIL, SANGLIER, DAIM, CHAMOIS : DES POPULATIONS EN FORTE PROGRESSION

DES PLANS DE TIR EN PROGRESSION CONSTANTE

Depuis l'instauration du plan de chasse dans les années 1970, les attributions de cerfs, chevreuils, chamois et daims, ont graduellement progressé sans parvenir à la maîtrise de ces populations. Les prélèvements opérés par la chasse, inférieurs à l'accroissement souvent sous-estimé, se révèlent trop en retrait du maximum des attributions. C'est aussi, et principalement, la poursuite de règles de tirs trop restrictives qui expliquent ce constat.



L'exemple du Chamois est parlant. À partir de quelques individus introduits en 1957 au Markstein, cette espèce a colonisé en près de 60 ans l'ensemble du massif vosgien haut-rhinois et déborde désormais sur le Bas-Rhin, le département des Vosges et de la Haute-Saône. Le chamois s'adapte pour trouver la quiétude et ses ressources alimentaires en colonisant le milieu forestier, aggravant le déséquilibre faune-flore en ponctionnant sa part de végétaux en forêt.

Source : Réseau Ongulés Sauvages Office National de la Chasse et de la Faune sauvage/Fédération Nationale des Chasseurs/Fédérations Départementales des Chasseurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.



« Concernant l'évolution des cerfs, globalement, la situation préoccupante depuis plusieurs décennies ne s'est pas améliorée. Quelques exemples permettent d'illustrer cette situation.

On a ainsi pu constater une évolution géographique du Cerf vers le sud de l'Alsace à partir des années 70, où l'on notait peu d'effectifs de cette espèce (cf. vallée de la Thur).

Fin des années 70, le déséquilibre était déjà très fort dans le Groupe Sectoriel 3 (étendu entre le col de Saverne et Haslach) et ne s'est pas amélioré depuis.

Concernant le GIC 1 (secteur de Ribeauvillé, les années 1990 ont été les plus terribles. Néanmoins, sous l'impulsion des gestionnaires de l'ONF, la situation évolue plutôt favorablement notamment depuis 1995-2000.

La dégradation du milieu et du cortège floristique occasionnée par l'abrutissement conséquent des cervidés entraîne une disponibilité alimentaire insuffisante et une densité-dépendance (se traduisant par une réduction des capacités physiologiques des animaux, en cas de sureffectif).

Concernant le Chamois, si on le laisse évoluer géographiquement, il se développera également dans le milieu forestier et la situation déjà dégradée par les cervidés ne fera qu'empirer, car il cohabite avec ces derniers. »

François Klein,

Responsable du Centre National d'Études et de Recherche Appliquée (CNERA)
Cervidés Sanglier à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)



Tableau de chasse chevreuil en Alsace
(hors enclos et parc)



Tableau de chasse sanglier en Alsace
(hors enclos et parc)



Tableau de chasse chamois Haut Rhin
(hors enclos et parc)

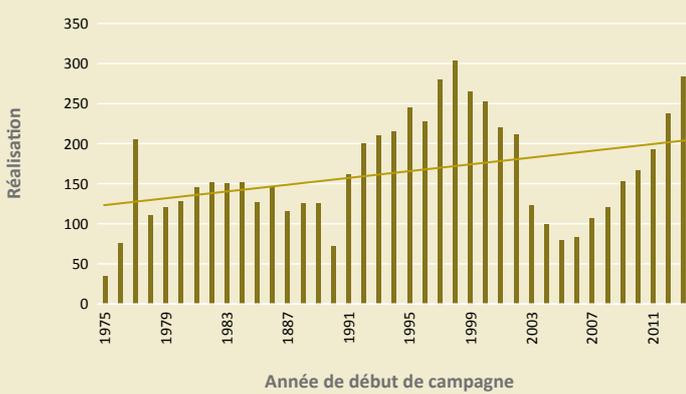


Tableau de chasse daim en Alsace
(hors enclos et parc)





VALEURS GUIDES POUR UNE GESTION DURABLE

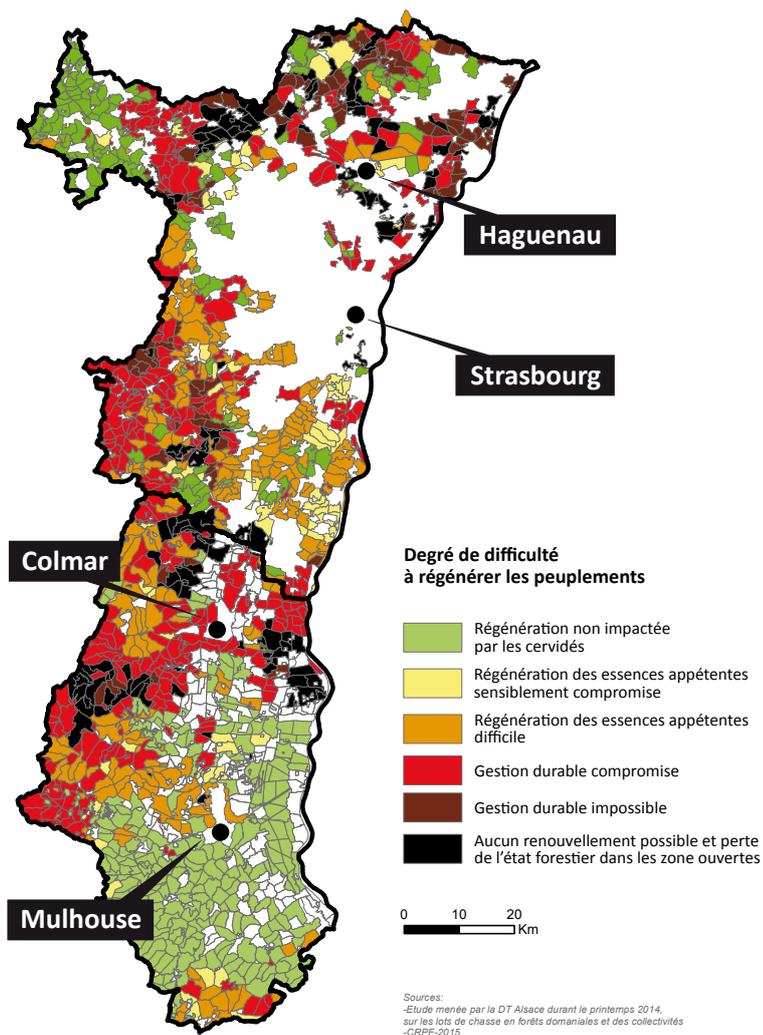
La mission interministérielle sur les dégâts de grand gibier (CGAAER et CGEDD, janvier 2012) indique que pour garantir une gestion durable des forêts les prélèvements suivants ne devraient pas être dépassés : 3 animaux aux 100 ha pour le Sanglier, 0,5 à 1,5 animaux aux 100 ha pour le Cerf et 2 à 4 animaux aux 100 ha pour le Chevreuil. En cas de déséquilibre, la mission recommande les valeurs d'urgence « orange » (respectivement 6 pour le Sanglier, 1 à 3 pour le Cerf et 3 à 8 pour le Chevreuil) nécessitant de rétablir la situation dans un délai de 3 ans et pour les situations au-delà de cette côte, qualifiées de points noirs, de revenir sine die au seuil d'urgence puis au seuil d'alerte en 5 années maximum. Il s'agit des valeurs guide.

Une note est affectée à chaque département sommant les notes relatives aux montants des indemnités, aux montants des dégâts forestiers, au nombre des sangliers tués et aux accidents. Les départements du Bas et du Haut Rhin se trouvent dans une situation d'urgence (dans le top 3 des départements les plus impactés) où la mission préconise une évolution rapide vers un niveau plus acceptable d'autorité, par un plan d'action intégré aux Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique et par la suspension du plan de chasse qualitatif (article 425-10 du Code de l'Environnement).

Source : Mission sur les dégâts de grand gibier du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable au Ministère en charge de l'Environnement) et du CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux au Ministère en charge de l'Agriculture et de la Forêt) (janvier 2012).

UN ÉQUILIBRE FAUNE-FLORE TRÈS DÉGRADÉ

La situation de déséquilibre est désormais quasi générale. Une enquête à dire d'expert a été menée en 2014 auprès des personnels de terrain de l'ONF et de la forêt privée (Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine Alsace) pour apprécier par lot de chasse la difficulté à régénérer les peuplements forestiers en raison de l'abrutissement.



Difficultés à régénérer les peuplements forestiers en Alsace en raison de l'abrutissement.

Source : ONF Alsace (2014) et CRPF Lorraine Alsace (2015)

L'impact des herbivores en forêt est naturel et la dynamique de la végétation forestière est compatible avec une pression raisonnée du gibier dès lors qu'elle peut s'exprimer dans ses diverses composantes. C'est l'excès de gibier qui se traduit par un déséquilibre et compromet un fonctionnement normal de l'écosystème forestier.

INITIATIVES : ZOOM SUR DEUX OBSERVATOIRES RÉGIONAUX

L'OBSERVATOIRE DU DONON (67)

CONTEXTE

Le massif du Donon est un des plus grands massifs forestiers de France ; il couvre plus de 70 000 ha sur 4 départements entre la Lorraine et l'Alsace. En 1970, on pouvait déjà y constater que l'équilibre sylvo-cynégétique était totalement rompu. La situation est telle que devant les dégâts de gibier, l'aménagement de la forêt domaniale du Donon doit être révisé par anticipation en 1985, suite aux dégâts considérables avec la quasi disparition du semis de Sapin dans les régénérations, et la pression importante sur l'Épicéa, le Hêtre et le Douglas, du fait de plans de chasse rarement réalisés, les densités de cerfs n'ayant jamais diminué.

En décembre 1999, l'ouragan Lothar a entraîné l'augmentation de la disponibilité alimentaire pour le gibier du fait d'ouvertures importantes des peuplements forestiers, favorisant la végétation herbacée et entraînant un développement important des populations de cervidés.

OBJECTIF

Après la création de l'observatoire en 1998, une convention est signée en 2006 regroupant des représentants des chasseurs, des gestionnaires forestiers et des scientifiques afin de caractériser l'état des relations sur ce territoire entre le Cerf et la forêt.

L'objectif est d'établir et de suivre des indicateurs objectifs, validés et partagés, afin d'élaborer et mettre en place une gestion adaptée et durable des populations de cerfs, pour rétablir dans un premier temps, puis maintenir durablement, l'état d'équilibre entre la faune et la forêt.

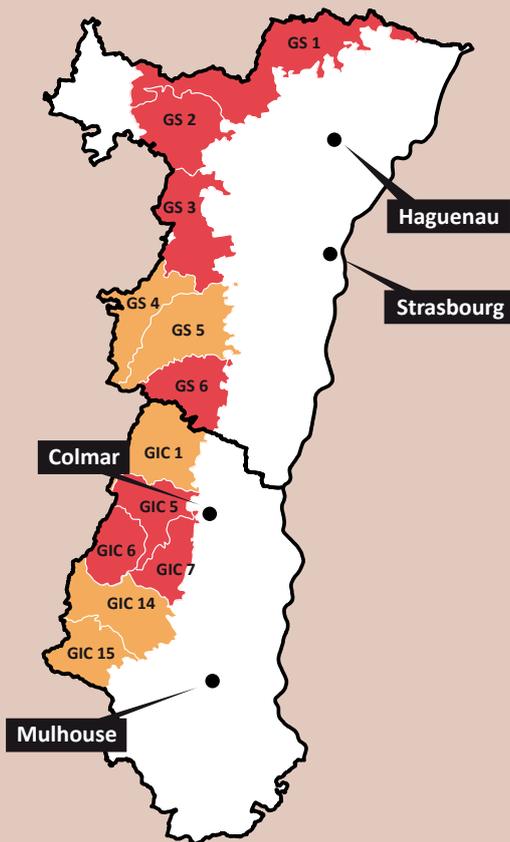
Les résultats du diagnostic forestier réalisé sur l'ensemble du massif en 2010 dans le cadre d'un protocole ONCFS-CEMAGREF mettent en évidence des difficultés qui impactent près de 90% des peuplements forestiers en cours de renouvellement. Pour ces peuplements, dont l'objectif sylvicole est principalement le Sapin pectiné, l'abrouissement par les cervidés est directement responsable dans 70% des cas des difficultés, voire de l'impossibilité de régénération.

Le Sapin pectiné est le plus fortement abrouité et tend à disparaître au profit de l'Épicéa et du Hêtre.

Source : ONCFS, CEMAGREF 2010



ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENCE DE LA PRESION SUR LES PEUPEMENTS ENTRE 1989 ET 2003-2007



GIC Groupement d'Intérêt cynégétique

GS Groupe Sectoriel

Augmentation

Pas d'évolution significative

0 10 20 Km

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉQUILIBRE FAUNE FLORE

Depuis 1989, différents partenaires des deux départements alsaciens collectent des données objectives concernant l'évolution des populations de gibier et de leur impact sur le milieu forestier (Fédérations Départementales des Chasseurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace, Directions Départementales des Territoires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Région Alsace, FIBOIS Alsace, CRPF, ONCFS et ONF). Il a pour but d'apporter un ensemble d'outils techniques aux gestionnaires et des éléments partagés pour permettre de définir des objectifs dans le cadre des discussions de plan de chasse.

L'observatoire s'appuie sur un faisceau d'informations qui permet de quantifier l'évolution dans le temps des populations de cervidés et de leurs interactions avec le milieu, à l'échelle de Groupes Sectoriels (GS) dans le Bas Rhin ou de Groupements d'Intérêt Cynégétiques (GIC) dans le Haut-Rhin.

L'ONCFS a étudié l'évolution de la fréquence des peuplements dégradés entre les deux périodes 1989 et 2003-2007, c'est-à-dire l'évolution des peuplements comportant au moins un dégât comparés à l'ensemble des peuplements mesurés.

Ainsi la fréquence des peuplements subissant des dégâts récents augmente entre 1989 et nos jours, dans la plupart des unités de gestion cynégétique. Pour les zones historiquement touchées (GS4 et GIC 1), on note une augmentation des peuplements écorchés. En observant les taux de dégâts, c'est dans le GIC 6 (Hohneck) qu'ils sont les plus importants, les semis et les plants étant fortement abrutis. Le GS 4 reste le secteur le plus dégradé du Bas-Rhin.

Les taux de dégâts sont également importants sur les GS 5 (Hohwald) et 6 (Val de Villé), avec une fréquence des dégâts qui a augmenté.

Pour les grands massifs de plaine (massifs de Haguenau et de la Harth), les indicateurs montrent une tendance à la stabilité du Chevreuil sur la Harth (avec une augmentation de l'Indice de Pression sur la Flore) et une tendance à la baisse dans le massif de Haguenau (avec un indice e pression sur la flore néanmoins stable), masquant un déséquilibre toujours marqué, variable selon les lots.

Source : DRAAF Alsace, 2009





Résineux aboutis en forme de boule : le blocage de la dynamique forestière est ici évident avec l'absence d'arbustes d'accompagnement et les difficultés de croissance du Sapin.

LES CONSÉQUENCES DU DÉSÉQUILIBRE FAUNE-FLORE

UNE RÉGÉNÉRATION COMPROMISE

La surabondance de gibier est devenu le problème numéro un pour les propriétaires et les gestionnaires forestiers alsaciens : les herbivores en surnombre se nourrissent excessivement des jeunes pousses d'arbres et écorcent gravement les troncs ; les sangliers retournent les sols et exercent une pression trop forte sur la banque de graines (glands et faines).

D'après l'enquête menée par les forestiers en 2014 (voir carte en page 14), seulement 29% des surfaces sont jugées à l'équilibre, 20% en déséquilibre total : aucune essence ne peut se régénérer sans protection. Le solde représente des situations intermédiaires où l'essence principale ne se renouvelle pas mais où les essences les moins sensibles se maintiennent (Hêtre et Épicéa), avec une perte de diversité ligneuse. Si le sud de l'Alsace est relativement épargné, la situation est en revanche très préoccupante sur tout le massif vosgien et le Nord de l'Alsace, et pour certains secteurs catastrophique, comme le Donon, le



La sylviculture irrégulière, continue et proche de la Nature prônée par Pro Silva nécessite un équilibre avec le grand gibier, notamment pour le renouvellement diffus des peuplements forestiers. Cette sylviculture dans son principe séduit les naturalistes et intéresse les scieurs. Mais pour pouvoir renouveler la forêt en situation de déséquilibre, il faudrait pouvoir protéger chaque plant et semis, ce qui est inenvisageable pratiquement et économiquement. Je ne suis plus capable de renouveler le Chêne ou le Sapin dont les semis sont systématiquement broutés, ainsi que la Ronce et l'Épilobe, notamment. On est en train de condamner le Chêne.

Evrard de Turckheim,
Expert forestier et président de Pro Silva France

Le renouvellement des classes d'âge en forêt est essentiel. Or actuellement du fait des surdensités de gibier, l'équilibre forêt gibier est rompu et ce déséquilibre entre la forêt et le gibier est destructeur : la régénération de Sapin est inexistante car les semis sont aboutis par le gibier.

Philippe Siat,
Président de la Fédération Nationale du Bois, président délégué aux résineux du Syndicat Régional des Scieurs et Exploitants Forestiers d'Alsace, PDG de Siat Braun



ANALYSE ISSUE DES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS DU GIC 14

Le GIC 14 occupe une surface de 22 297 ha dont 67 % sont boisés. Il se situe de part et d'autre de la Thur.

Une analyse de l'ensemble des documents d'aménagements des 17 forêts de ce secteur sur l'agence ONF de Mulhouse met en évidence un déséquilibre forêt gibier très marqué.

Les espèces, pour lesquelles la forte densité actuelle de population est la cause de perturbation de l'équilibre du milieu forestier, sont essentiellement le Cerf, le Chamois et le Chevreuil.

Les aménagements récents indiquent que depuis les périodes précédentes (soit 15 à 20 ans plus tôt), les densités de cerfs ont considérablement augmenté. Ce diagnostic s'est renforcé au fil des révisions d'aménagements, les derniers aménagements rédigés en 2013 et 2014 confirment cette tendance de façon toujours plus forte.

Sur la rive gauche de la vallée de la Thur, les aménagements mettent en lumière que la gestion durable et équilibrée des forêts est compromise voire impossible. Les noyaux importants de cerfs et la présence de chamois toujours plus nombreux sont incompatibles avec la gestion



Hêtre abrouiti en boule

Hohwald, le secteur d'Ingwiller, les vallées de la Thur, de Munster, de Sainte Marie aux Mines,...

Plus des deux tiers des forêts gérées ne sont plus capables de se régénérer normalement. On note ainsi actuellement souvent l'absence des essences objectifs dans les régénérations ou le blocage total de celles-ci, ainsi qu'une perte de diversité végétale dans les différentes strates. Cette situation influe à long terme sur leur structure, la composition en essences forestières et la productivité des forêts.

Les inventaires réalisés à l'occasion des révisions d'aménagements forestiers en forêt publique confirment l'aggravation de ce déséquilibre, qui ne permet plus la réussite des régénérations naturelles sans protection des essences les plus fréquentes et habituelles.

La trop forte expansion des ongulés sauvages augmente le coût des régénérations notamment par la nécessité de mise en place de mesures de protection. Les durées de régénération s'allongent, ce qui nécessite des interventions sylvicoles plus nombreuses (plantations, dégagements) qui engendrent un coût supérieur ; elles retardent la récolte des bois à maturité (de 20 à 30 ans), impactant l'approvisionnement des scieries, mais également les revenus des propriétaires forestiers.

Ces déséquilibres compromettent les capacités d'adaptation au changement climatique par la perte de diversité qu'ils entraînent.

multifonctionnelle et ne permettent plus, notamment, le renouvellement du Sapin. Sur plusieurs forêts communales, situées en haut de la vallée, le renouvellement du Sapin est devenu impossible tout comme le renouvellement des essences d'accompagnement : érables et feuillus divers. Le Hêtre, pourtant peu appétant pour les cervidés est également abrouiti (et même littéralement taillé sur certaines forêts). Ainsi les forêts de la vallée se transforment progressivement en hêtraies pures souvent médiocres et en vieux peuplements de plus en plus clairs en attente de régénération. La progressivité de cette transformation ne permet pas d'alerter le promeneur non averti. Néanmoins l'ensemble des indicateurs de gestion durable sont au rouge : disparition du Sapin dans les régénérations, perte de biodiversité de toutes les strates (herbacée et arbustive actuellement, arborée à moyen terme), pertes économiques majeures pour les propriétaires forestiers, manque de volume de bois résineux pour alimenter la filière bois (phénomène qui a déjà débuté et qui va s'accroître au fil des décennies), récolte de bois résineux surannés, épicéas écorcés pourris.

Sur la rive droite de la vallée de la Thur, les aménagements anciens relatent une augmentation plus récente de la pression des cervidés et du chamois mais qui permet encore la régénération du Sapin et de son cortège associé. Certains aménagements relatent même un état d'équilibre du milieu. Malheureusement la situation s'est nettement dégradée ces dernières années, et on constate la présence de sapins naturels d'une hauteur de 50 cm sur abrouitis, aux côtés de sapins de 2m de hauteur bien vigoureux : le renouvellement des forêts est devenu plus difficile, le sapin est éliminé de nombreuses régénérations, on se rapproche dangereusement de la situation de la rive gauche.



La sylviculture pratiquée doit davantage permettre l'expression du Sapin. Je constate une progression notable de cerfs depuis environ 10 ans et une progression sensible des dégâts d'écorçage sur les peuplements en croissance.

Se pose alors pour le propriétaire la question de la pertinence de son action sylvicole et de la nécessité des investissements pour reconstituer les peuplements. Il en arrive à devoir raser notamment certaines surfaces de hêtres pour replanter du Douglas et du Chêne, moins sensible à l'écorçage.

Jérôme de Pourtalès,

Propriétaire forestier et gestionnaire
d'un groupement forestier, administrateur de l'association
des forestiers privés d'Alsace

*Le secteur des Vosges du Nord est particulièrement touché ;
le Cerf se développe sur des terrains à faible capacité
d'accueil du fait de la pauvreté des sols.*

*Un autre secteur particulièrement sensible est celui
du massif de Haguenau, où l'on constate une pression très
forte sur la végétation par l'abrouissement du Chevreuil,
entraînant la disparition de certaines espèces végétales :
régénération naturelle des chênes impossible, expression
réduite des espèces d'accompagnement, disparition de
certaines herbacées, ligneux et semi ligneux (Myrtille,
Fétuque, Bourdaine,...)*

Denis Dagneaux,

Directeur de l'agence ONF Nord Alsace

*L'ONF a mis en place une sylviculture, dans les années
1990, plus adaptée au contexte local afin de permettre
l'expression d'essences en lien avec le potentiel des habitats.
L'action est remise en question par le simple fait que les
essences sont abrouitées et que le renouvellement
nécessaire ne peut se faire avec les essences recherchées.*

Christophe Kimmel,

Référent Forêt et chasse au Pôle Nature du Service Milieux
et Risques Naturels à la Direction Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement (DREAL) d'Alsace



On déplore des dégâts récurrents sur le Hêtre par écorçage. Un des types de dégâts est une échauffure du bois qui se teinte en brun et qui le rend impropre à une utilisation en menuiserie. On note également un début de pourriture.

Les conséquences de ces déséquilibres sont économiques. La perte induite de qualité des bois réduit au moins de moitié la valeur des bois, avec un déclassement et un débouché recalé en palette. Il faut se rendre compte que 300 m³ sciés c'est un emploi : actuellement, le gibier broute les emplois futurs. PEFC a fait faire des efforts aux exploitants, mais la gestion du monde animal doit aussi être soumise à des règles conditionnelles.

Claude Schnepf,

Scieur de Hêtre, Président du syndicat Régional des scieurs d'Alsace et exploitant forestier, PDG de la scierie de Steinbourg

Le problème des surdensités de cervidés est l'écorçage des perchis de hêtres, ainsi que des jeunes peuplements d'épicéas. Ce sont les plus beaux arbres qui sont touchés. Sur le groupement forestier de la Verrerie, ce sont ainsi 150 à 180 ha de peuplements qui sont « minés » et sont directement déclassés en bois d'industrie ou énergie, en lieu et place de bois d'œuvre de valeur.

Jérôme de Pourtalès,

Propriétaire forestier et gestionnaire d'un groupement forestier, administrateur de l'association des Forestiers Privés d'Alsace (FPA)

L'Alsace se caractérise par un fort développement de l'espèce Cerf qui par l'augmentation de sa population occasionne de sérieux dégâts, engendrant des impacts sur la qualité des bois et par là même sur la ressource et la filière bois.

Les élus doivent se saisir de cette question et porter davantage attention à cette problématique de déséquilibre et à l'avenir de leur forêt. Il convient de faire évoluer au besoin le droit local.

FIBOIS salue la réactivité du Préfet et la conjonction de prise de conscience des acteurs sur cette question, car le problème n'est pas que forestier : sa résolution est vitale pour les fonctions de la forêt et surtout l'emploi. FIBOIS s'est donc intéressée de près à ce dossier, qui fait débat entre forestiers et chasseurs quant aux incidences économiques. FIBOIS mène une réflexion de l'aval vers l'amont, sur la question de responsabilité des acteurs vis-à-vis de l'emploi.

Jean Maegey,

Président de FIBOIS Alsace, Fédération Interprofessionnelle Forêt-Bois Alsace

DES BOIS QUI PERDENT EN QUALITÉ

L'écorçage des arbres par les cervidés provoque une blessure favorisant l'installation de champignons qui vont se nourrir du bois et altérer sa structure : d'une qualité bois d'œuvre pour la menuiserie et la charpente, l'utilisation de ces arbres se restreint alors à un débouché en bois énergie, bien moins valorisé.

La conséquence est la perte de la valeur économique de l'arbre, sur la portion de hauteur de bille dégradée. L'écorçage induit également une fragilité mécanique avec un risque accru de casse de l'arbre en cas de vent ou de neige lourde.



Billon d'Épicéa avec une pourriture développée suite à un écorçage ancien. Saint-Amarin (68)



Altération de la qualité du bois de Hêtre suite à l'écorçage ancien



Bris suite à l'écorçage par les cervidés

DES INCIDENCES ÉCONOMIQUES IMPORTANTES

Cet aspect a été étudié de façon détaillée et complète par l'interprofession Forêt-Bois d'Alsace (Etude économique du déséquilibre forêt gibier sur la gestion forestière, FIBOIS Alsace, septembre 2014). Nous renvoyons les lecteurs à la plaquette qui a largement été diffusée en septembre 2014. (www.fibois-alsace.com)

L'incidence économique est liée aux surcoûts de plantation et de protection, aux pertes économiques des bois dépréciés par l'écorçage, des coûts liés aux retards de croissance des régénérations, des coûts liés aux retards d'achèvement des mises en régénération, des coûts liés aux inversions d'essences et à la perte de diversité floristique.

À partir d'exemples représentatifs, l'incidence économique peut être résumée selon le tableau suivant, extrait de l'étude économique du déséquilibre forêt gibier sur la gestion forestière, FIBOIS Alsace, 2014 :

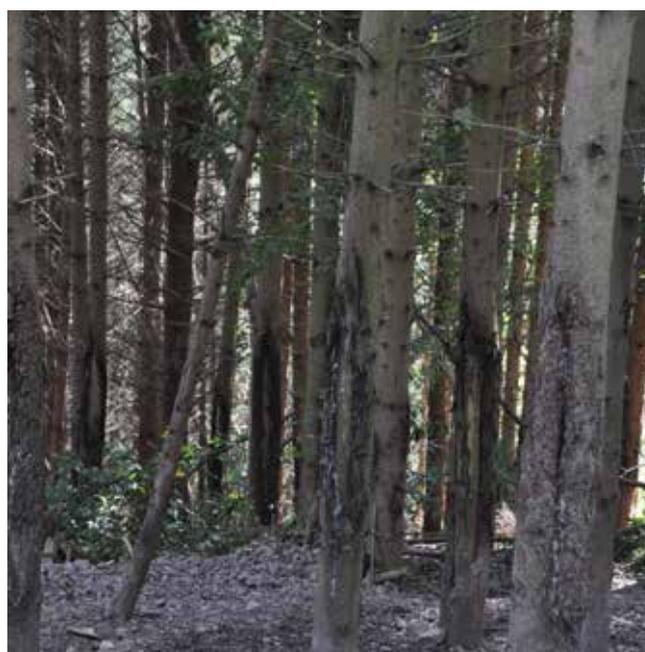
	Le cas le + favorable au propriétaire	Cas intermédiaire	Le cas le – favorable au propriétaire
Type forestier	Collines sous-vosgiennes Est	Basses-Vosges gréseuses	Vosges cristallines
Essences concernées	Chêne, hêtre	Hêtre	Sapin, Hêtre
Essences de production	Chêne (BO), Hêtre (BO)	Hêtre (BO)	Sapin (BO), Hêtre (BO)
Nouvelle essence de production	Hêtre (BO)	Hêtre (BE)	Hêtre (BE)
% de dégâts	50%	88%	98%
Prix au m ³ de l'essence principale de production	36 €/m ³	22 €/m ³	35 €/m ³
Nouveau prix au m ³	18 €/m ³	14 €/m ³	14 €/m ³
Nouvel âge de la récolte	123 ans	70 ans	70 ans
Perte sur le revenu forestier	- 88 €/ha/an(BO)	- 136 €/ha/an	- 298 €/ha/an
Revenu de la chasse	33 €/ha/an	29 €/ha/an	40 €/ha/an
SOLDE	- 47 €/ha/an	- 107 €/ha/an	- 258 €/ha/an

Trois types de propriété forestière impactée à des degrés divers sont exposés. Le tableau fait apparaître successivement le contexte géographique, les essences recherchées dans la gestion forestière. En fonction de l'intensité des dégâts, l'étude montre l'impact d'une part sur le prix au m³ de l'essence de production et d'autre part sur le nouvel âge de récolte, fortement diminué dans le cas intermédiaire et le cas le moins favorable au propriétaire. Cet impact se traduit par une perte sur le revenu forestier dans tous les cas, pouvant atteindre près de 300 €/ha/an, et loin d'être compensée par le revenu de la chasse.

(BO) = Bois d'oeuvre
(BE) = Bois énergie

La surdensité du gibier a pour conséquence l'écorçage dans les jeunes peuplements d'épicéas, provoquant des pourritures du bois. Cela aura pour conséquence des coûts qui explosent du fait d'une réduction de la ressource et de la moindre qualité des bois. C'est toute la filière industrielle scierie résineuse qui est mise à mal.

Philippe Siat,
Président de la Fédération Nationale du Bois, président délégué aux résineux du Syndicat Régional des Scieurs et Exploitants Forestiers d'Alsace, PDG de Siat Braun



Lors d'une récolte issue d'une éclaircie récente d'un peuplement d'Épicéa en parcelle 26 de la forêt communale de Riquewihir, 16% des produits ont été déclassés, par la purge des billons pourris, qui ont été mobilisés en bois d'industrie plutôt qu'en bois d'œuvre. Peuplements d'épicéas écorcés en parcelle 26 de la FC de Riquewihir.



Débîts après sciages de grumes dégradées



Notre objectif est de préserver et de restaurer la biodiversité à grande échelle, c'est-à-dire de redonner de la place à une nature fonctionnelle. Alsace Nature demande que 10% de la surface des forêts publiques ne fasse l'objet d'aucune intervention afin de permettre l'expression d'une forte naturalité indispensable à certaines espèces.

Les formes de prélèvement et de fréquentation doivent être respectueuses des dynamiques forestières naturelles. Les évolutions sylvicoles en Alsace dans les années 1990 ont ainsi été saluées par Alsace Nature. Il y a en Alsace une pression trop forte des ongulés sur le milieu forestier. Dans le cadre d'un souhait de « désartificialisation » du milieu forestier, Alsace Nature demande notamment une réduction significative de cette pression des cervidés, chamois et sangliers, avec la nécessaire réduction de l'agrainage, la facilitation de l'installation des grands prédateurs, une gestion forestière proche de la nature et à gros bois et la demande d'un jour de non chasse hebdomadaire.

Maurice Wintz,
Président d'Alsace Nature

Le Grand Tétrás est un animal de milieu semi ouvert. Il évolue donc au sol, y recherchant sa nourriture (éricacées, herbacées) et un abri pour échapper aux prédateurs (sangliers par exemple). Cela nécessite d'avoir une hauteur de végétation suffisante pour ne pas se faire repérer. C'est notamment important pour les couvées, à l'instar d'autres espèces nicheuses au sol comme la Gélinoite, la Bécasse, ... Il convient cependant en premier lieu qu'il y ait un impact mesuré des cervidés sur la régénération forestière. On observe localement des populations importantes de cerfs et/ou chevreuils qui exercent une pression élevée sur les milieux tant sur leur composition (disparition du Sapin notamment) que sur la structure (diminution de la hauteur de la strate herbacée, voire disparition).

Le milieu favorable au Grand Tétrás dans les Vosges est la Hêtraie sapinière ainsi que la Pinède. La Hêtraie sapinière par exemple évolue vers la Hêtraie pure par manque de régénération de sapins excessivement aboutis par les cerfs, les chevreuils et localement par les chamois.

Françoise Preiss,
Biologiste, et chargée de mission au Groupe Tétrás Vosges

UN MILIEU NATUREL MENACÉ

L'accroissement des populations d'ongulés, notamment de cervidés, et leur présence en nombre excessif a un impact très significatif sur les milieux naturels, les habitats et les espèces, leur fonctionnement écologique et biologique ainsi que leur capacité à se maintenir dans un bon état de conservation. Les principaux effets constatés concernent notamment :

- la structure de la végétation et des peuplements forestiers avec perte totale ou partielle des strates inférieures ;
- la diversité spécifique tant animale que végétale avec le risque d'une disparition totale de certaines espèces.

C'est en fait une simplification et une homogénéisation du milieu qui se mettent lentement en place, conduisant à une fragilisation de l'ensemble des écosystèmes.

Ces évolutions sont aggravées par les pratiques actuelles d'agrainage : tolérées pour la gestion et le tir des sangliers, ces pratiques attirent et maintiennent les cervidés autour des places aménagées et situées en forêt. Les effets de cet apport artificiel de nourriture sont souvent sous-estimés, en particulier la pression provoquée par les concentrations locales de population qui peuvent aboutir à une dégradation totale du milieu. Par ailleurs, des études ont démontré l'impact significativement négatif du Sanglier, lorsqu'il est en surdensité, sur les oiseaux nichant au sol.

Dans le massif vosgien, le Cerf, le Chevreuil, le Chamois font partie intégrante de l'écosystème, mais l'augmentation de leurs populations au-delà des capacités d'accueil du milieu provoquent un appauvrissement de la flore et de la strate arbustive, et notamment dans les secteurs les plus touchés, la réduction ou la disparition de la Myrtille.

On sait que ce phénomène menace très directement la qualité des habitats du Grand Tétrás et les conditions de sa survie malgré des mesures de préservation ou de restauration prises depuis plus de 20 ans. Une sylviculture adaptée est progressivement déployée pour prendre en compte ces espèces menacées avec des actions spécifiques dans le dosage de la densité forestière et l'expression de la strate arbustive et herbacée (Guide de sylviculture Tétrás, 2012). Ces mesures sont totalement contrariées dans les secteurs fortement



Dans le Bade-Wurtemberg et en Bavière, qui étaient confrontés à un problème similaire, il y a eu des décisions politiques très fortes pour réduire les populations de cerfs. En Bavière, le principe « Wald vor Wild » (la forêt avant le gibier) a même été inscrit dans la loi. Le Naturschutzbund (NABU), est une des associations allemandes les plus importantes de protection de la Nature. Johannes Enssle y est responsable des questions forestières et cynégétiques et à ce titre, il a été invité par la DREAL Alsace à se joindre à la sortie forestière organisée à l'intention des associations de protection de la nature d'Alsace au mois de février 2014 sur la question des déséquilibres forêt gibier.

Johannes Enssle : « J'ai été marqué par l'importance des aires d'agrainage et d'affouragement et leurs impacts considérables par le piétinement, qui génère une dégradation, telle qu'on peut le constater dans un élevage ou un zoo.

J'ai été également marqué par les silos à grains imposants pour la « fabrication en masse de gibier ».

Devant la multiplication de ces aires et des pratiques de nourrissage pléthoriques, je me demande « si la forêt alsacienne n'est pas un zoo à ciel ouvert ».

impactés par les densités de cervidés ou les menaces de prédation de la part de sangliers artificiellement maintenus dans des secteurs sommitaux où ils n'ont pas naturellement la place qu'ils occupent actuellement.

De nombreux partenaires ou associations s'alarment de ces situations. C'est le cas en particulier des Parcs Naturels Régionaux qui déplorent l'altération des habitats, liées à la pression des herbivores en surdensités notables. Alsace Nature et la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) partagent ce constat.

Il est donc essentiel sur un plan écologique de maintenir les populations d'ongulés à des densités compatibles avec la conservation de toutes les espèces végétales et animales. Il en va de la résilience de l'ensemble des écosystèmes, face notamment à leur capacité à s'adapter au mieux aux conséquences des changements climatiques qui ne manqueront pas d'impacter à moyen ou long terme les équilibres naturels de nos habitats forestiers.



Place d'agrainage

L'habitat naturel de la Hêtraie sapinière prédominant dans les Hautes-Vosges se dégrade sur des surfaces de plus en plus vastes ; des espèces végétales comme les framboises et myrtilles pour ne citer que les plus connues, sont abruties par les cervidés au point de ne plus fructifier puis de disparaître. Parmi les espèces d'arbres, les sorbiers, alisiers et sapins sont de même en train de disparaître sous les yeux d'observateurs attentifs. Les zones classées en réserve naturelle ou Natura 2000 qui abritent encore l'emblématique Coq de bruyère sont pareillement impactées alors que des efforts de gestion sont menés par ailleurs sur son biotope.

Patrick Foltzer,
Agent patrimonial ONF à Wildenstein

De nombreuses publications et travaux ont attiré l'attention de la DREAL Alsace sur l'évolution d'espèces phares, par exemple l'importance de consommation des structures basses forestières par les cervidés. Quand les espèces végétales disparaissent, les espèces animales disparaissent également. Ce constat a été fait sur la disparition du Grand Tétrás, en même temps que l'on notait une explosion des populations d'ongulés, associée à l'intensification des pratiques d'agrainage.

Christophe Kimmel,
Référent Forêt et chasse au Pôle Nature du Service Milieux et Risques Naturels de la DREAL Alsace



Myrtille excessivement abrutie

En Allemagne, un tel niveau d'agrainage n'est pas permis. En terme de certification FSC ou PEFC, le propriétaire d'une forêt qui souffrirait de la pression du gibier liée à la surdensité générée par les pratiques d'agrainage perdrait de facto sa certification.

De plus, la question des changements climatiques oblige propriétaires et gestionnaires forestiers à s'interroger sur la résilience de l'écosystème forestier et la nécessité de gérer au mieux la diversité des essences forestières, ne serait-ce que pour les générations futures.

Les associations de protection de la Nature doivent se saisir de la question du déséquilibre lié à la surdensité du gibier, pour l'avenir de la forêt, et peser dans le débat.

La gestion pléthorique des populations de gibier ne peut d'autre part que générer à un moment ou un autre des problèmes sanitaires. Là-dessus, les lois allemandes sont très strictes. L'objectif est d'avoir un biotope avec un habitat sain. Pour atteindre cet objectif, le seul moyen est de tirer suffisamment d'animaux, ce qui permet d'augmenter leur poids individuel et de maintenir leur condition sanitaire à un niveau satisfaisant. »



Les agriculteurs sont soumis à différentes problématiques de dégâts. Une des catégories de dégâts est le retournement de prairie par les sangliers et la consommation des herbages par les cerfs, provoquant des pollutions par apport de terre dans le fourrage, mais aussi de déjections augmentant les risques de contamination virale...

Ils relèvent également des dégâts aux fruitiers, dus aux sangliers et aux cerfs. Le préjudice économique est patent, mais les agriculteurs redoutent également le développement de la tuberculose et du ténia ou de la peste porcine face aux surpopulations de cerfs ou de sangliers.

La problématique de la profusion de gibier est liée à certains gros domaines de chasse dont les bénéficiaires sont prêts à mettre de l'argent pour avoir beaucoup de gibier et augmenter les possibilités de tir, en vue d'avoir des chasses attrayantes. Ce faisant, les chasseurs ont alourdi les règles de chasse, notamment sur les cerfs coiffés. Les représentants des chambres d'agriculture s'investissent pour qu'il y ait davantage d'engagements des paysans pour chasser et demandent également une déréglementation des critères de tir sur le Cerf.

MM. Andrès, Zimpfer et Batot,
Représentants de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin

L'agriculture subit une forte pression du fait du Sanglier ; en plaine sur les cultures, en montagne sur les pâturages. En plaine les dégâts de sangliers augmentent régulièrement : ainsi pour le Haut-Rhin, les surfaces agricoles concernées par les dégâts sont passées de 800 à 1800 ha entre 2005 et 2013.

La forêt subit également une forte pression, notamment l'impact du gibier sur les régénérations et le renouvellement à terme de la forêt.

Alain Aguilera,
Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin
jusqu'en février 2015

D'AUTRES IMPACTS ...

SUR LE MILIEU AGRICOLE

L'excès de gibier, et tout particulièrement des sangliers, a des conséquences importantes sur le milieu agricole où on constate des dégâts très importants, en plaine comme en montagne : destruction des semis, retournement des prairies, pression de consommation sur le vignoble, ...



Prairie retournée par les sangliers

Les agriculteurs de montagne paient un lourd tribut, car ces dégâts sont mal indemnisés et mettent du temps à être réparés : à Fréland par exemple, dans la vallée de la Weiss (Haut-Rhin), on a pu démontrer en comparaison avec un enclos témoin que 30 à 40 % des prairies sont consommées par les cerfs, avec une forte consommation des légumineuses.

En plaine, en centre Alsace, le Daim provoque des dégâts significatifs aux champs de blé et d'orge au printemps en sus de ceux provoqués par des populations excédentaires de sangliers.



Les représentants de l'État s'intéressent à la forêt qui est très présente en Alsace et importante dans sa plurifonctionnalité sur les plans économiques et environnementaux. Ils sont très sensibles au problème du déséquilibre du fait des surdensités de gibier se traduisant par un dysfonctionnement forestier, et de fait une perte de la valeur économique et écosystémique.

En Alsace, la filière bois est importante. La dégradation des bois aura des conséquences et il faut éviter absolument que les conséquences du déséquilibre ne soient une « bombe à retardement ».

Eric Mallet,
Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt d'Alsace

SUR NOTRE QUOTIDIEN

MUNSTER Le stade de football ravagé

Les sangliers laboureurs ont encore sévi



Le terrain a été labouré sur plus de 50 % de la surface. PHOTO DNA -DR.

Les dirigeants et les joueurs de l'équipe de football de l'AS Munster sont dépités.

DANS LA NUIT de dimanche à lundi, une harde de sangliers a littéralement retourné le terrain de jeu. « L'un des plus beaux d'Alsace », explique le président de l'ASM, Bertrand Gazet, « où les grosses équipes venaient régulièrement s'entraîner. Dernièrement, c'était encore le cas de Belfort dont

l'entraîneur a estimé que c'était un terrain digne de la Ligue 1 ».

Les sangliers ont pénétré dans l'enceinte clôturée en creusant un passage sous le grillage. On estime que 60 % de la surface de l'aire de jeu a été endommagée, 50 % de l'ensemble du terrain.

Les jardiniers de la ville ont commencé à replaquer le terrain dès hier. Le grillage a été remis en place et le « tunnel » bouché.

Le club a informé la ligue de cette infortune. Les matches de championnat (Promotion) qui devaient se disputer à compter du mois de septembre se joueront tous à l'extérieur. Le calendrier a été inversé. Il est probable que l'on puisse à nouveau fouler la pelouse dès le début du mois d'octobre. En 31 années de présence au club, son président n'avait jamais vu ça. « C'est la première fois, souligne-t-il, mais j'espère bien aussi que c'est la dernière. » ■



Panneau campagne MSA/ARS sur les tiques (campagne d'information 2015)
« Gare aux tiques »/MSA Alsace, ARS Alsace-ONF)



Deux stades de développement de tiques

SUR LA SANTÉ

Sur le plan sanitaire, des risques de contamination avec les élevages proches des forêts existent. En effet, les surdensités des populations de grande faune entraînent de fait un déséquilibre avec leur milieu et un affaiblissement de l'état physiologique des animaux, plus sensibles dès lors aux maladies. Le lien avec les élevages proches des forêts se fait par les déjections potentiellement porteuses de germes dans les prairies pouvant entraîner une propagation des épizooties difficilement maîtrisables, comme la tuberculose bovine des cervidés ou la peste porcine.

La question des conséquences sur la santé pour l'Homme est également posée. Elle résulte de l'observation du développement important de la maladie de Lyme en Alsace, en lien avec l'augmentation des morsures de tiques, vecteurs de cette maladie en particulier (à noter qu'il existe un bon nombre de maladies transmises par les tiques, comme l'anaplasmose et l'encéphalite, maladies émergentes en Alsace). Elle atteint les professionnels de la forêt, les chasseurs, les promeneurs. Une étude est menée depuis quelques années par l'Institut Pasteur et par l'Institut de bactériologie de l'Université de Strasbourg pour affiner les facteurs de développement en Alsace.

Des recherches ont été menées depuis plusieurs années dans différents pays pour connaître les facteurs de développement des maladies transmises par les tiques, et ont contribué à montrer que celles-ci ont un lien avec les populations de grands herbivores. En effet pour pouvoir se développer, les tiques ont besoin d'hôtes et notamment de grands animaux, tels que les cervidés en forêt. Ainsi aux Etats-Unis, l'étude publiée en 2014 par Kilpatrick et al. (voir encadré) montre une corrélation entre les densités de cervidés et la maladie de Lyme.

La situation observée de prolifération de tiques a un lien avec les surdensités de cerfs.

TIQUES, CERVIDÉS, MALADIE DE LYME : UNE CORRÉLATION DÉMONTRÉE

« Une étude menée en milieu boisé dans le Connecticut sur une période de 13 ans a évalué le lien qu'il peut y avoir entre la densité de cerfs, l'abondance de tiques et la fréquence des cas d'infection provoquant la maladie de Lyme chez l'Homme.

Les résultats concordent avec d'autres études menées par ailleurs.

Le Cerf sert d'hôte primaire à la tique. Dans les secteurs à forte densité de cerfs, la forte réduction de leur densité entraîne la réduction nette de l'abondance de tiques et de fait réduit fortement le risque de contamination de l'Homme par la maladie de Lyme. »

(Article publié par Entomological Society of America et paru dans Journal of Medical Entomology ; Auteurs : Howard J. Kilpatrick et al., 2014 : The relationship between deer density, tick abundance, and human cases of Lyme disease in a residential community) »

SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET FERROVIAIRE

Enfin, depuis plusieurs années, les accidents routiers et ferroviaires dus à des collisions avec la grande faune (cervidés, sanglier) ont fortement progressé, avec des conséquences humaines et matérielles importantes.

Comme l'indique Alain Aguilera (Directeur des Territoires du Haut Rhin jusque février 2015), on dénombre sur le plan national, pour la seule année 2009 (recensement par les assurances), 30 000 collisions avec la grande faune ayant provoqué une trentaine de décès ; les deux départements alsaciens se situent aux 4^{ème} et 5^{ème} rangs. Cette situation ne s'est guère améliorée depuis.

Outre la sécurité des usagers, le coût économique est considérable.

BREVE - SNCF PUBLIÉE LE 14/10/2013

Les nombreux heurts d'animaux fragilisent les infrastructures, immobilisent du matériel et engendrent des problèmes de régularité importants.

En 2012, la sncf a essuyé près de 1 110 divagations et heurts d'animaux.

Les départements en alerte c'est-à-dire comptabilisant le plus de divagations d'animaux sont : la Seine-et-Marne (40 heurts), la Moselle (37), le Haut-Rhin (36), le Bas-Rhin (31 heurts), l'Ain (30) et la Loire-Atlantique (29).

EN 2012, ON A RECENSÉ :

Près de 1 110 heurts et divagations de grands gibiers
Plus de 4 512 minutes ont été perdues à la suite de ces heurts
soit plus de 75 heures.

SARRE-UNION Faits divers

Pour éviter un sanglier !

L'année s'est terminée par un spectaculaire accident de la circulation survenu vendredi, à la nuit tombée, sur l'ancienne route nationale 61, à hauteur de Berg.



Le choc frontal a été très violent comme en témoigne l'état des deux voitures. A gauche la Ford Fiesta dans laquelle se trouvait le conducteur incarcéré. A droite, la Renault Modus de la famille de Wingen. PHOTO DPA.

Une collision frontale très violente s'est produite entre deux voitures sur la RD 1061, entre Sarre-Union et Drulingen, vendredi soir vers 19 h 45. Le bilan est de quatre blessés. L'un est très gravement atteint et le pronostic vital est engagé. Les trois autres personnes appartiennent à une même famille. Ils auraient été légèrement touchés.

L'animal a été retrouvé mort sur la chaussée

L'accident aurait été provoqué par l'un des conducteurs qui se serait brusquement déporté pour éviter un sanglier. L'animal a d'ailleurs été retrouvé mort sur la route. Le choc fron-

tal entre les deux voitures a été très violent et les deux automobiles se sont immobilisées de part et d'autre de la chaussée. Dans la première voiture se trouvait une famille de Wingen-sur-Moder qui rentrait de vacances. À son bord un homme de 24 ans, la passagère avant âgée de 21 ans et leur nourrisson âgé d'à peine deux mois. Tous trois n'auraient été que légèrement atteints mais ont été conduits à l'hôpital de Sa-

verne pour contrôles.

Une heure pour le désincarcérer

Dans la seconde voiture, un homme de 48 ans, demeurant à Herbitzheim, circulait seul. Prisonnier des tôles et polytraumatisé grave, sa désincarcération s'est avérée nécessaire. Celle-ci a été opérée durant une heure par les pompiers de Sarre-Union, de Sarre-Union, de Petersbach et de Drulingen, sous les

ordres conjugués du chef de groupe de Sarre-Union (ex DDE) le temps des opérations de secours, soit jusque vers 21 heures 30. Les gendarmes de la communauté de brigades de Drulingen-Sarre-Union-La Petite-Pierre, étaient sur les lieux pour effectuer les constats. Ils devront déterminer les circonstances exactes qui ont conduit à cette collision. ■
La circulation sur la RD 1 061 a été coupée et déviée par les

agents du conseil général de Sarre-Union (ex DDE) le temps des opérations de secours, soit jusque vers 21 heures 30. Les gendarmes de la communauté de brigades de Drulingen-Sarre-Union-La Petite-Pierre, étaient sur les lieux pour effectuer les constats. Ils devront déterminer les circonstances exactes qui ont conduit à cette collision. ■

► Voir aussi en pages Région

NOS PROPOSITIONS D'ACTION POUR L'AVENIR DES FORÊTS ALSACIENNES



L'objectif est de rétablir un meilleur fonctionnement des écosystèmes forestiers afin que toutes les espèces végétales et animales puissent s'exprimer dans des conditions les plus naturelles possibles. Cela nécessite la prise de conscience de chacun des acteurs du niveau de dégâts supportable. En forêt, **il ne s'agit pas d'exiger le « zéro dégât »**, mais de ne pas dépasser un seuil incompatible avec les besoins de renouvellement des peuplements définis dans les documents de planification forestière.

On peut noter par ailleurs que l'ensemble des témoignages des différents partenaires propose des pistes de réflexion et d'actions intéressantes, souvent convergentes, rarement opposées.

Chaque acteur doit se saisir des possibilités d'action. Une volonté commune de progresser devrait permettre la concrétisation de leur mise en œuvre et l'obtention de résultats tangibles.



UNE CONCERTATION RENFORCÉE ET UN PARTENARIAT RÉNOVÉ

IMPLIQUER LES ACTEURS

La question de l'équilibre sylvo-cynégétique implique de nombreux acteurs qui tous sont légitimes pour exprimer leur point de vue :

- Les chasseurs et leurs représentants (Fédérations Départementales des Chasseurs) dont le rôle, au-delà de pratiquer un loisir, est de réguler par les prélèvements, les populations de gibier ;
- L'ONCFS par ses missions de développement technique et de police ;
- Les élus des communes qui louent le droit de chasse et qui doivent proposer des modalités de gestion adaptées à leur territoire garantes de l'intérêt collectif et public ;
- Les propriétaires, et leurs gestionnaires forestiers publics et privés qui sont les garants de la gestion multifonctionnelle des forêts ;
- Le monde agricole ;
- L'administration qui, à l'issue de la concertation, fixe les plans de chasse et les conditions de son exercice.

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014 énonce que « l'État veille à la régénération des peuplements forestiers dans des conditions satisfaisantes d'équilibre sylvo-cynégétique ». Elle confirme la nécessité du renforcement de la concertation entre les acteurs sur la question du rétablissement des équilibres agro sylvo cynégétiques. Ainsi, un comité composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs est rattaché à la commission régionale de la forêt et du bois. Ce comité a notamment pour objectif l'adoption d'un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement de cet équilibre dans les zones les plus affectées.

Indispensable, cette concertation doit permettre :

- de faire émerger une vision partagée entre les acteurs, notamment forestiers, chasseurs et élus ;
- de mieux faire connaître à tous, et notamment aux chasseurs, les objectifs poursuivis ; les forestiers doivent également être à l'écoute des chasseurs pour mieux les épauler et prendre en compte leurs attentes ;
- d'objectiver les constats et les suivis pour l'atteinte des objectifs sylvicoles ; il s'agit d'effectuer un état des lieux, de mesurer l'évolution de la végétation et le niveau de régénération par rapport aux impacts liés à la dent du gibier, afin de prendre les mesures pour améliorer la situation si elle demeure défavorable.

Une formation des chasseurs par des forestiers serait salubre, pour une meilleure sensibilisation ; il convient que le chasseur puisse s'habituer au contexte forestier, en reconnaissant les espèces végétales, qu'il puisse se faire l'œil.

En effet, pour défendre la biodiversité, qui est un des buts des chasseurs, il faut la connaître.

Gérard Lang,
Président de la Fédération
Départementale Des Chasseurs du Bas-Rhin

Je suis également chasseur, j'estime qu'il convient de ne pas opposer les forestiers et les chasseurs.

La forêt est un tout et on ne doit pas y faire n'importe quoi. Il est important que les acteurs aient conscience de l'impact de leur action et de leur devoir de bien faire, pour l'intérêt général. Ainsi je suis demandeur d'un équilibre, par une chasse raisonnable et non tournée vers « l'abondance et l'élevage de gibier ».

Actuellement, j'observe une déviance : « on va à la chasse comme on va au stand de tir ». J'estime que l'empilement des règles, notamment sur les périodes de chasse ou sur le tir qualitatif, ou les règles liées à l'exposition des trophées, nuisent fortement à la réalisation des plans de chasse dans la situation actuelle d'abondance de gibier.

Evrard de Turckheim,
Expert forestier et président de Pro Silva France

L'outil législatif indique comment on fixe les plans de chasse, comment on contrôle leur réalisation et comment on sanctionne quand le plan de chasse n'est pas respecté.

La concertation entre acteurs forestiers et cynégétiques, en amont des décisions, est intéressante, à condition qu'elle s'inscrive dans le cadre du respect du bien public. La forêt a un intérêt général, elle est un bien commun et doit faire l'objet de décisions adaptées dans le cadre de sa mise en valeur.

Chacun doit assumer ses responsabilités. La question du déséquilibre est le résultat de conflits d'usage qui ne peuvent aboutir à résoudre la question.

Eric Mallet,
Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt d'Alsace



Le forestier doit montrer au chasseur que le bon niveau de prélèvement est lié à l'état de la végétation.

On doit instaurer véritablement un partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs sur la question de la sensibilisation des chasseurs à l'état des forêts : l'état de dysfonctionnement n'est pas toujours perçu par les chasseurs.

Denis Dagneaux,
Directeur de l'agence ONF Nord Alsace

Le GIC 1 s'appuie sur les constats relevés dans le cadre de l'observatoire mis en place. On part d'une observation globale de suivi d'une population et on examine comment cette population évolue et agit sur le milieu, ce qui permet de déterminer le niveau des prélèvements. Trois paramètres sont suivis dans le temps (indice phare-poids des faons, taux de dégâts) et c'est l'évolution des trois qui donne la tendance. Cet outil est particulièrement adapté au partenariat car chaque partie (ONF/Chasseurs) est au moins intéressée par deux des paramètres.

Côté commune, les élus en charge de la politique forestière et cynégétique doivent percevoir l'évolution des dégâts et prendre les bonnes décisions, sur la base d'observations objectives : « le bon outil, c'est celui qui permet la concertation et le consensus ». Il faut arriver à ce que les parties soient convaincues du bon niveau de fixation du plan de chasse et admettent que les résultats s'obtiennent à moyen terme.

Lors des relocations de plans de chasse communaux, les 23 communes du GIC 1 ont accepté l'inscription dans les clauses du principe de l'observatoire comme outil de suivi.

Jean-Claude Million,
Administrateur de la Fédération Départementale
Des Chasseurs du Haut-Rhin et du GIC 1

Francis Stoquert,
Agent patrimonial ONF de Ribeauvillé,
en charge des questions cynégétiques à l'agence de Colmar

Mais l'établissement des plans de chasse est le plus souvent le résultat d'un compromis entre ces différents acteurs qui n'ont pas toujours une vision partagée des niveaux acceptables de population et de dégâts en forêt.

Or force est de constater les limites de cet exercice et de rappeler la nécessité de définir de nouvelles orientations en matière de gouvernance permettant de partager les orientations retenues.

AIDER À LA DÉCISION : L'EXEMPLE ALLEMAND

C'est à partir d'observations que le gestionnaire forestier va établir ses propositions, nécessaires pour l'élaboration d'une vision partagée de la situation avec les chasseurs et qui in fine doit permettre de fixer le niveau de prélèvement adapté.

À ce titre, la démarche allemande est intéressante : la situation était très mauvaise il y a 30 ans, avec une intensité d'abrutissement beaucoup trop importante notamment sur le Chêne et le Sapin. La mise en place de méthodes d'évaluation et de partage entre les forestiers et les chasseurs des constats de pression sur la forêt ont permis de faire évoluer favorablement la situation.



Pour 2/3 de la surface forestière domaniale allemande, la chasse est organisée en régie par les forestiers. La chasse est gérée et exercée par les forestiers ainsi que par des chasseurs qui se conforment aux règles fixées.

Ceci permet d'avoir une exemplarité notamment auprès des autres propriétaires, communaux ou privés, dans l'approche et la pratique d'un mode de chasse permettant une bonne régulation des populations de Chevreuil. Les résultats sont éloquentes, se traduisant par un renouvellement forestier adéquat et des populations de Chevreuil qui quantitativement et qualitativement donnent satisfaction aux chasseurs. La méthode pour déterminer le nombre d'animaux à prélever est fondée depuis 30 à 40 ans sur l'observation de la végétation forestière : « orienter le regard vers ce qui se passe dans la forêt, vis-à-vis des objectifs partagés entre forestiers et chasseurs sur les plans quantitatif et qualitatif de régénération et en finir avec l'arithmétique des chiffres » (auparavant, les forestiers et les chasseurs s'appuyaient sur les observations liées aux comptages).



C'est la prise de conscience collective qui a permis d'avoir des changements radicaux, partant du principe que la forêt a un intérêt majeur pour la société. Pour déterminer la quantité d'animaux à prélever, il fallait s'attacher à l'état du milieu.

Les propriétaires ont également pris conscience que leur intérêt économique n'était pas de laisser faire les choses, au risque de compromettre à terme leur patrimoine forestier ; pour eux l'époque de la chasse de « prestige » n'est plus d'actualité.

Le forestier prend en compte le développement de certaines plantes indicatrices, vis-à-vis de l'abrutissement et évalue ainsi « une intensité d'abrutissement ». L'expertise est réalisée tous les 3 ans par l'agent forestier dans ses régénérations, pour chaque lot de chasse, en présence ou non du chasseur et permet de constater si l'intensité d'abrutissement est supportable ou pas. Ce système permet d'avoir un état de référence, de constater si l'état se dégrade ou non et d'ajuster les prélèvements. C'est un outil de dialogue avec le chasseur. Si toutefois il subsiste des réticences, le forestier appuie son dialogue sur l'exemple de la chasse domaniale en régie. Ainsi, de plus en plus de chasseurs adoptent la méthode d'évaluation et d'ajustements de plan de tir, appliquée en domaniale.

Jörg WETZEL, responsable de la chasse domaniale à l'administration forestière du Bade Wurtemberg



La charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, approuvée en 2012, est un recueil de recommandations. Les communes adhérentes s'engagent à s'y conformer.

Le Parc insiste particulièrement sur le fait que le retour à l'équilibre agro sylvo cynégétique est un objectif majeur de la charte, en mettant en avant les enjeux environnementaux et économiques.

Le rôle du Parc est de rechercher de manière concertée les solutions et les moyens de préserver les habitats de la faune sauvage et de soutenir une gestion durable et exemplaire de la faune sauvage, par la chasse, à l'échelle de son territoire.

Une pression de chasse adaptée doit permettre de réguler les populations de grands ongulés ; cela passe aujourd'hui par une augmentation des prélèvements et une obligation de réalisation.

Laurent Seguin

Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Tout en affirmant l'importance de la pratique de la chasse, la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) approuvée en mars 2014 intègre clairement la position du PNRVN pour un retour à l'équilibre forêt gibier. Cet équilibre est un corollaire des objectifs écologiques et économiques qui y sont énoncés. Les signataires ont par ailleurs pris un certain nombre d'engagements discutés avec les Fédérations Départementales des Chasseurs.

Au-delà des tensions entre les forestiers et les chasseurs, la vocation du PNRVN est de proposer un espace de dialogue et d'expérimentations pour trouver, notamment avec ces derniers, un équilibre entre les usages et faciliter la mise en place d'actions :

- en reconnaissant la place des chasseurs, et la chasse comme pratique culturelle ; la chasse fait partie du patrimoine et pourrait être mieux connue et valorisée en contribuant à l'attractivité du territoire ;
- pour le retour à l'équilibre forêt gibier, indispensable pour avoir une régénération naturelle : dans les années 1990, le PNRVN a salué les évolutions sylvicoles ; celles-ci pourraient être remises en cause dans le cadre d'un déséquilibre forêt gibier avéré.

Michaël Weber,

Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

UNE NÉCESSAIRE INFORMATION DES ÉLUS POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION

La concertation est l'affaire de tous et il est notamment important pour les élus de bien mesurer les enjeux liés à la recherche de l'équilibre forêt gibier, afin de contribuer à la prise de décisions appropriées. L'association des communes forestières d'Alsace organise des rencontres et des formations sur ce sujet avec des interventions de responsables de l'Administration, de l'ONCFS, de l'ONF, des Fédérations Départementales des Chasseurs; les sessions organisées à l'occasion des relocations des chasses communales fin 2014-début 2015 ont rencontré un vif succès.



Formation des élus à Rouffach, 12/02/2015

Il convient également de saluer la contribution du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) qui envisagent d'engager des actions de sensibilisation des élus sur cette question de l'équilibre forêt gibier, en s'appuyant notamment sur les éléments de constats et d'observations existants ou à récolter. Ils insistent sur le fait que l'équilibre est un préalable nécessaire à une sylviculture de qualité pour assurer le développement et la pérennité de la filière bois.

Il est important selon eux de porter une attention aux projets qui permettront de mieux faire connaître la pratique de la chasse et de mieux la valoriser. Il y aurait par exemple une réflexion à mener sur la valorisation de la venaison, comme le suggère Michaël Weber, président du PNRVN.



« il est nécessaire pour revenir à une situation plus saine d'appliquer immédiatement un prélèvement de réduction, c'est-à-dire de prélever l'accroissement de la population et une partie de son capital » (note d'orientation et de méthode concernant le suivi de la gestion des populations de cervidés dans le cadre de l'Observatoire du Donon, 2013)

François Klein,
Responsable du CNERA Cervidés Sanglier à l'ONCFS,
suite au diagnostic forestier établi
sur le Donon en 2011,

UNE ADAPTATION DES OBJECTIFS ET DES PRATIQUES DE CHASSE

AJUSTER LES PLANS DE CHASSE

La régulation des populations de gibier se réalise principalement par les prélèvements lors des actions de chasse. Leur efficacité est corrélée bien évidemment au nombre d'animaux prélevés mais également à leur nature : le prélèvement d'une femelle a plus d'impact sur l'évolution à venir de la population qu'un jeune ou un mâle. Les plans de chasse en fixant le nombre et la nature des animaux à prélever, entre un minimum et un maximum, sont donc les outils majeurs de cette régulation.

Les prélèvements par les grands prédateurs ne sont pas suffisants pour réguler une population. Ils pourraient jouer en revanche un rôle qualitatif sanitaire en éliminant en priorité les animaux malades, si la présence du Lynx et du Loup était confortée dans le massif vosgien dans les années à venir.

En situation d'équilibre, les prélèvements doivent être proches de l'accroissement avec un équilibre entre femelles adultes, mâles adultes et jeunes.

En situation de grave déséquilibre, la hausse des prélèvements doit être très forte en particulier sur les femelles pour stopper l'accroissement de la population dans un premier temps. Les hausses mesurées peuvent, a contrario, avoir un effet stimulateur sur la population, ce qui peut au final provoquer une augmentation.

La fixation de plans de chasse adaptés est un premier objectif, leur réalisation effective en est un second, tout aussi important.

QUELQUES DÉFINITIONS



Indice phare observation nocturne des animaux sur un réseau de circuits de 3 à 5 km aux 100 ha parcourus 3 à 6 fois en fin d'hiver en automobile ; des observateurs braquent des phares puissants portatifs de part et d'autre du cheminement et dénombrent les animaux ; l'indice correspond à la moyenne du nombre des animaux vus.

Masse corporelle des jeunes animaux mesurée sur les faons d'une part et sur les bêtes d'un an et demi (bichettes et daguets) d'autre part. C'est un indicateur de la condition physique des animaux ; il y a un problème de densité dépendance dès lors que la masse corporelle est trop faible



La gestion de la chasse doit découler de la gestion forestière et de la volonté des propriétaires.

Le problème n'est pas le gibier mais sa trop forte densité. Trop de gibier tue la forêt et sans forêt plus de gibier.

Aujourd'hui, les propriétaires ont beaucoup de mal à régénérer leurs forêts. Nous devons mettre des pincettes sur les bourgeons terminaux des jeunes arbres, nous devons régénérer des surfaces importantes pour « diluer les dégâts » ou pire clôturer la forêt, tout cela uniquement à la charge du propriétaire.

Dans ce cas, c'est le chasseur qui décide de la sylviculture ! C'est une mainmise sur la multifonctionnalité, c'est économiquement et écologiquement inacceptable ? C'est une incitation à baisser les bras et à ne plus récolter, gérer et investir en forêt ... alors qu'on nous demande de récolter plus de bois pour lutter contre le réchauffement de la planète.

Vincent Ott,

Président de Forêt privée d'Alsace, président du Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine Alsace

Le plan de chasse qualitatif est un frein au retour de l'équilibre. Je pense qu'il devrait être suspendu, là où il y a déséquilibre, pour faciliter les choses au chasseur et lui permettre de réaliser les prélèvements sans contrainte et sans crainte de l'amende ou du fameux point rouge.

L'agrainage doit se limiter à la dissuasion, donc en plaine et en période de sensibilité des cultures. Il doit être interdit en hiver à quelques exceptions près (blé d'hiver). Cela contribuera entre autre à la dispersion des animaux et à leurs prélèvements. L'artificialisation des populations doit cesser.

Rodolphe Pierrat,

Adjoint au Délégué Territorial ONF Alsace, chargé des affaires forestières

GAGNER EN EFFICACITÉ DE RÉALISATION

Encore trop souvent, les règles de tirs énoncées en début de battues visent à préserver les femelles. Les minima, qui constituent le bas de la fourchette des prélèvements à réaliser, sont encore, dans certains lots de chasse, inadaptés. Ces pratiques étaient adaptées quand les populations devaient progresser mais doivent aujourd'hui évoluer pour que le plan de chasse permette d'atteindre l'objectif de baisse des populations.

Il convient de travailler avec les chasseurs sur l'adaptation d'un cadre technique et réglementaire qui leur permette effectivement de remplir leur "contrat" à savoir le dépassement des minima légaux fixés par arrêté préfectoral. Cela passe aussi par une simplification du plan de chasse qualitatif par rapport aux résultats attendus en cas de fort déséquilibre, c'est-à-dire l'intensité et la nature du prélèvement en relation avec la dynamique de la population. Cela concerne par exemple les règles de tir des jeunes cerfs coiffés ou celles restreignant le tir des reproductrices, en particulier chez le Chamois.

Les modes et techniques doivent varier dans le temps et l'espace pour limiter les comportements d'évitement des animaux. Leur capacité d'adaptation à nos habitudes est, en effet, très forte.

Il convient d'avoir une plus grande souplesse dans la pratique de tir lorsque les animaux bougent et sont visibles. En Rhénanie Palatinat, le tir des chevreuils est ouvert dès le début du mois de mai pour les mâles, les chevillards et les faons ; le tir des femelles est possible si elles ne sont pas accompagnées de faons. 40% des tirs de chevreuils sont réalisés avant le mois de juillet.

Toute la saison de chasse doit être mise à profit, pour faciliter les prélèvements : la pratique couramment observée de commencer à ne chasser qu'après le brame dans les lots à cerfs handicapés la réalisation du plan de tir.



Didier Wollenschlaeger est chasseur sur 600 ha au Donon, ainsi que sur une partie de la forêt domaniale du Krittwald et sur la forêt de la ville de Strasbourg, en plaine. Il a choisi le lot du Donon avec la volonté de réaliser l'objectif fixé déjà depuis plusieurs années de réduction de population de cervidés.

« Le rêve du chasseur est d'avoir des animaux, mais avoir beaucoup d'animaux n'est pas conciliable avec leur qualité ; il est important d'avoir une gestion cynégétique fondée sur des connaissances suffisantes du milieu ; pour ce faire, le chasseur doit être observateur et curieux du fonctionnement du milieu sur lequel il chasse.



Préparation chasse



Action de chasse

L'agrainage doit être limité à certaines situations dans un objectif de dissuasion vis-à-vis des cultures avoisinantes en période de semis et de levée des semis. Il ne doit en aucun cas servir de nourrissage ou de moyens de maintenir ou attirer les animaux sur un lot de chasse.

Il convient de saluer des initiatives locales intéressantes qui ont vu forestiers et chasseurs s'accorder pour un maintien des minima tout en augmentant le niveau global des attributions dans les différentes catégories, afin de renforcer les marges de manœuvre des chasseurs. Cela a été le cas par exemple sur le groupe sectoriel 2 (Bas-Rhin) ou le GIC 1 (Haut-Rhin). Cela passe par une relation de confiance entre les partenaires et le partage des objectifs à atteindre. Les premiers résultats enregistrés sont encourageants.

Le chasseur doit également savoir prendre des risques : ainsi sur le Krittwald, j'ai effectué de gros prélèvements de chevreuils en état de densité dépendance. Trois ans après cette politique de chasse, je constate un état sanitaire des chevreuils bien amélioré.

Je ne pratique l'agrainage que de manière diffuse en plaine et uniquement pour le sanglier.

Il y a une grande diversité de milieux, du fait de la richesse des sols et de l'apport de lumière au sol. La gestion silvo cynégétique doit donc être adaptée. J'estime que pour améliorer les capacités d'accueil de la forêt, les peuplements ne doivent pas être trop denses, de façon à permettre d'avoir de la lumière au sol pour que la végétation forestière s'épanouisse.

Le chasseur par son action doit avoir un effet bénéfique sur l'environnement ; il doit avoir une approche technique de son intervention »



Il convient que les pratiques de chasse aillent dans le sens de la biodiversité naturelle sous toutes ses formes. Il convient notamment d'adapter les prélèvements afin de concilier les aspects économiques forestiers et les aspects écologiques : ce qui est recherché c'est une densité économiquement supportable, définie par le forestier, en restant dans des espèces adaptées au contexte stationnel.

Le Cerf a toute sa place et doit être défendu. Toutes les pistes de réflexion doivent être examinées.

Gérard Lang,

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin

Il serait possible d'expérimenter de nouvelles méthodes sur un territoire dans le périmètre du Parc.

Une attention doit être portée notamment sur la recherche d'une chasse plus naturelle, nécessitant notamment l'abandon de l'agrainage et de l'affouragement, à réserver uniquement dans les secteurs sensibles, à vocation de dissuasion. Un appel de candidature à projet pour expérimenter des nouvelles pratiques cynégétiques pourrait être lancé.

Laurent Seguin,

Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Le Parc pourrait s'engager à faciliter les actions en faveur de l'équilibre, pourquoi pas par l'expérimentation de pratiques de chasse sur un secteur en zone Natura 2000, avec des chasseurs volontaires.

Michaël Weber,

Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

UNE ATTENTION SUR DES CAPACITÉS D'ACCUEIL POUR LE GIBIER

FAVORISER UNE FLORE DIVERSIFIÉE, SOURCE DE NOURRITURE POUR LE GIBIER

Le niveau de l'équilibre forêt gibier est une notion dynamique qui varie en fonction des capacités d'accueil du milieu. Une forêt sur sol riche pourra davantage accepter une population plus importante qu'une forêt sur sol pauvre où la végétation ligneuse est moins dynamique. L'environnement périphérique des massifs forestiers joue également un rôle important selon qu'il s'agisse de prairies, de cultures ou de zones urbanisées.

La capacité d'accueil d'une forêt peut varier dans le temps en fonction des stades d'évolution des peuplements selon qu'ils sont plus ou moins jeunes ou ouverts. Par exemple peu après la tempête de 1999 ayant généré des ouvertures importantes dans les forêts, les capacités d'accueil en forêt ont fortement augmenté puis se sont résorbées progressivement avec la cicatrisation des peuplements.

Le forestier par son action participe à l'amélioration de cette capacité d'accueil du milieu vis-à-vis des cervidés grâce à l'apport régulier de lumière lors des coupes qui favorisent l'étage arbustif et l'entretien de zones ouvertes (bords de chemin, cloisonnements), ou encore le recépage de la végétation ligneuse lors des travaux sylvicoles.

Des actions plus spécifiques peuvent être mises en œuvre et permettre au gibier, lorsque la situation n'est pas trop critique, de trouver "gîte et couvert" dans un environnement plus favorable.

Ainsi une réflexion a été menée depuis quelques années en forêt publique pour mettre en place un certain nombre de réalisations,



La chasse en régie en forêt domaniale (organisée par l'ONF) offre la possibilité à des chasseurs, principalement locaux, de se livrer à leur passion aux conditions de non agrainage et sans tir sélectif.

La volonté de régénérer naturellement et sans protection toutes les essences est l'objectif fixé.

Ce mode d'exploitation est une innovation, soutenu par la Ville de Haguenau sur le lot 15 de la Forêt Indivise. Elle s'accompagne de l'expérimentation de nouvelles méthodes de chasse du chevreuil, principalement en chasse collective, et qui ont vocation à être plus efficaces.

Les chasseurs semblent très satisfaits de chasser ainsi, d'autant que la population de sangliers reste toujours à un niveau intéressant, malgré l'absence d'apports artificiels.

Ce mode d'exploitation de chasse en régie peut se développer en forêt domaniale, à l'instar de ce que pratiquent les Allemands. C'est une alternative possible à un déficit de gestion ou à des locations difficiles en zones périurbaines.

Elle nécessite de développer la compétence des forestiers aux actions de chasse.

Patrice Stoquert,

Agent patrimonial ONF à Obersteinbach, chargé des questions cynégétiques pour l'Agence Nord Alsace

Christian Zacher,

Agent patrimonial, chef du triage ONF de Heuscheuer



LOT 15 DE LA FORET INDIVISE DE HAGUENAU

Sur le lot 15 de la forêt indivise de Haguenau, la chasse se pratique en régie depuis 2010, avec une gestion cynégétique innovante du Sanglier et du Chevreuil. L'objectif premier est la régénération naturelle de toutes les essences sans protection, tout en expérimentant de nouvelles méthodes de battue.

Cinq chasseurs et deux nouveaux permis sont titulaires d'une licence annuelle et ont un accès libre au territoire. Les forestiers chasseurs peuvent aussi y accéder.

Les battues incluent des chasseurs titulaires d'une licence journalière afin d'avoir un effectif suffisant.

L'agrainage est limité à une tonne au printemps, à effet dissuasif vis-à-vis des cultures agricoles voisines.

La chasse à l'affût est principalement pratiquée par les titulaires des licences annuelles. En moyenne, 380 sorties annuelles sont effectuées sur les gagnages naturels, avec pour résultat le prélèvement d'un animal pour 8 sorties environ.

Autant que possible, dès qu'un animal non suité est vu, le chasseur essaie de le tirer. C'est une règle qui permet de progresser dans la réalisation des prélèvements des chevrettes et chevrillards et permet de réaliser la moitié du tableau final.

La réalisation de chasse avec cette méthode est de 45 animaux, et la moitié du tableau total des chevrettes est réalisée ainsi.

La chasse en battue est pratiquée 5 à 6 fois par an. À chaque battue, les chasseurs chassent dans 2 complexes de 150 ha pendant 2 heures. Ces surfaces sont parcourues par 2 à 3 lignes de rabat, soient 15 personnes accompagnées de 10 à 15 chiens. Quarante chasseurs sont placés sur des miradors de battue à l'intérieur des parcelles dérangées. Les postes – un pour 6 ha –

judicieusement implantées de façon à améliorer l'offre alimentaire naturelle en forêt pour le gibier, et non pour fixer ou augmenter leurs populations.

Les réalisations s'inspirent des recherches menées depuis des années sur la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) de la Petite Pierre (Bas-Rhin) et de diverses expériences de terrain. Elles ont été décrites dans une plaquette éditée dans le Haut Rhin par l'ONF et la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin au titre de bonnes pratiques à mettre en œuvre. (cf. exemples, pages suivantes)

Ces aménagements sont bénéfiques si le déséquilibre forêt gibier n'est pas trop critique. Dans le cas contraire, les actions d'amélioration de la capacité d'accueil sont inefficaces car préemptées trop rapidement par une population en excès, l'aménagement devient très vite obsolète ne pouvant se renouveler correctement.

Une attention particulière doit être apportée à la recherche de quiétude dans ces secteurs aménagés, de façon à ce que ceux-ci contribuent de façon optimale à l'alimentation diurne des cervidés et à limiter la pression d'abrutissement ou d'écorçage sur les peuplements forestiers. Il convient par exemple d'éviter l'installation de sentier pédestre à proximité d'un aménagement et parfois les détourner pour que les animaux ne soient pas dérangés ; et sur le même principe ne pas installer de mirador.



Milieu ouvert



Aménagement cynégétique (pré-bois)

sont choisis de manière très précise en fonction des passages, de la sécurité, de la visibilité et de la vitesse prévisible des animaux, de façon à permettre des tirs efficaces.

En terme de résultat, dès la première année de chasse en régie 50 chevreuils ont été prélevés, puis 60 et 58 les deux saisons suivantes. Cette moyenne d'environ 7 chevreuils tirés aux 100 ha est maintenue dans la durée. Le locataire précédent tirait en moyenne 35 à 40 chevreuils dans l'année. Les prélèvements de sangliers se sont également maintenus.

Avec l'aide de l'ONCFS l'indice de consommation qui mesure la pression du chevreuil sur la flore, a été suivi dès 2010 : il était de 0,68 en 2010, 0,60 en 2011 puis 0,42 en 2012 et 0,41 en 2013. Même avec un prélèvement conséquent, l'indice de consommation n'est plus descendu entre les deux dernières années (2012-2013). Cet indice à 0,40 pourrait être un objectif assigné au massif de Haguenau puisqu'il traduit la capacité d'acquiescer une régénération naturelle de toutes les essences. Par ailleurs il n'y a quasiment pas de dégâts agricoles sur la lisière et les gestionnaires enregistrent une augmentation du poids des chevrillards, signe d'une amélioration qualitative de la population.

À présent, le lot 15 de la forêt indivise de Haguenau constitue un exemple pour les chasseurs qui savent qu'il est possible de tirer beaucoup sans entamer le capital ; il semble qu'il y ait un phénomène d'entraînement puisque le prélèvement est passé ces 3 dernières années de 4,9 à 6,2 chevreuils aux 100 ha sur les lots voisins et de 5,3 à 6 chevreuils aux 100 ha pour l'ensemble du massif de Haguenau.

PLAQUETTE TECHNIQUE HAUT-RHIN

Un travail a été mené par l'ONF et le Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin qui a abouti en 2011 à la parution et à la diffusion de la plaquette « aménagements cynégétiques » qui est un catalogue de techniques pouvant être mises en place afin d'accroître la disponibilité alimentaire naturelle. Elles concernent notamment :

- des zones de non reboisement à l'intérieur de peuplements fermés (trouées de 3 ares environ) pour permettre l'installation de ronces ;
- la gestion de lisières, en recréant un profil étagé et sinueux, redonnant place aux arbustes peu présents dans les peuplements fermés, tels que le Prunellier, l'Aubépine, la Ronce ;
- les cloisonnements d'exploitation, avec apports de lumière au sol favorisant le développement d'herbacées tout en maintenant la quiétude des animaux ;
- l'éclaircie du sous étage ;
- l'installation des arbres nourriciers ;
- la gestion d'accotements ;
- la création de prairies.

FAVORISER LA QUIÉTUDE DES ANIMAUX

La quiétude des animaux est un facteur crucial dans nos massifs très fréquentés, que ce soit pour le Chamois dans les Hautes Vosges ou le Cerf dans les secteurs les plus fréquentés du massif vosgien. Le dérangement occasionné ne facilite pas l'exercice de la chasse et les prélèvements. Les animaux s'y « cachent » plus qu'ailleurs. Les solutions sont complexes à mettre en œuvre et passent par un important travail de concertation avec les autres usagers mais aussi parfois par des restrictions nécessaires, notamment vis à vis de la circulation motorisée ou des tracés de sentier à modifier.

RÉSERVE NATIONALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE DE LA PETITE PIERRE

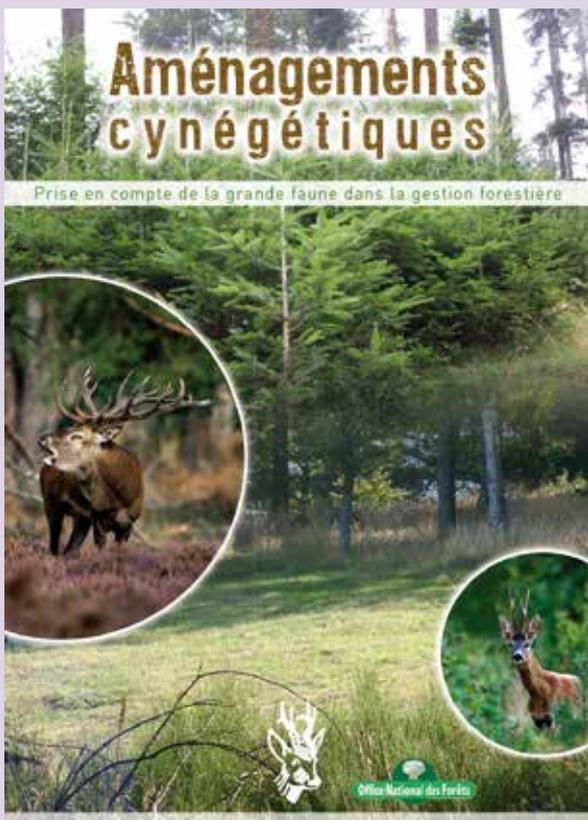
La RNCFS de la Petite Pierre, cogérée par l'ONF et l'ONCFS, a été créée en 1952 dans l'objectif initial de favoriser le développement du Cerf dans les Vosges du Nord, objectif atteint dans les années 1970 avec la colonisation de 50 000 ha.

Après 1972, de nouvelles orientations assignent à la RNCFS un objectif de réalisation d'un modèle de gestion globale de l'écosystème forestier prenant en compte l'existence de la grande faune, ainsi que la réalisation d'études scientifiques et techniques sur les ongulés sauvages et leurs interactions avec le milieu forestier.

Actuellement l'objectif de la gestion forestière est de régénérer naturellement les peuplements sans protections, et optimiser la diversité tout en intégrant la présence des grands ongulés. Le travail des forestiers pour l'amélioration des capacités d'accueil se fait sur la base d'une population maîtrisée (réalisation de plans de chasse adaptés, en adéquation avec le milieu, sur la base d'indices de suivi). Les martelages prennent en compte l'amélioration de la capacité d'accueil :

- en favorisant les structures permettant l'apparition d'une flore diversifiée ;
- en favorisant la diversité des essences, notamment les fruitiers forestiers, les sur-réserves de Hêtre et de Chêne ;
- en favorisant ou en maintenant les trouées à ronces ou genêts...

Sont également à mentionner dans la gestion courante la restauration des ripisylves, le travail ou la création de lisières internes, la création de pré-bois spontanés, le non démontage d'un certain nombre de houppiers, l'abattage de pins ou de sapins maintenus sur place en période hivernale.





Education auprès des scolaires (« mobil faune »), par la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin

UNE COMMUNICATION POUR MIEUX VALORISER LES ACTIONS DE CHASSE

La pratique de la chasse est une activité incontournable pour assurer la régulation du gibier.

Le public doit dès lors mieux comprendre l'importance de la chasse et respecter son action pour des questions de sécurité tout d'abord et pour permettre aux chasseurs d'assurer leur rôle de régulateur dans de meilleures conditions d'efficacité et de sérénité.

Ainsi convient-il de développer des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires afin de mieux faire comprendre le rôle écologique et social de la chasse.

Par exemple, le maire de Munster a demandé aux chasseurs dans le cadre du renouvellement des baux de chasse (2015-2024) d'engager des actions de pédagogie vis-à-vis de la population en mettant en avant le rôle de régulation de la chasse et son intérêt pour la préservation du patrimoine commun.

LE RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE : UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR COLLECTIVEMENT



La relocation des lots de chasse communaux (dans le cadre des dispositions du droit local pour la période 2015-2024) et domaniaux (en 2016) offre une réelle opportunité pour les propriétaires et gestionnaires d'une part, les acteurs du monde cynégétique d'autre part, pour refonder un mode de relations plus performant et mettre en œuvre concrètement les pistes d'actions évoquées dans le chapitre précédent.

LA FORÊT DOMANIALE, UNE CONCERTATION DÉJÀ ENGAGÉE

Pour les chasses domaniales, les locations étaient jusqu'alors réglementairement attribuées à l'issue d'une procédure d'adjudications publiques : c'était encore le cas il y a 12 ans pour les baux qui vont échoir au 31 mars 2016.

Désormais à compter de 2016, ce sont les locations de gré à gré avec le locataire sortant qui vont devenir la règle, les attributions dans le cadre de consultations ouvertes n'étant réservées que pour les lots n'ayant pas trouvé preneurs dans le cadre de la première modalité.

La phase de négociation qui se déroule à partir de l'été 2015 entre l'ONF et le chasseur pressenti est donc stratégique, notamment pour la fixation des objectifs cynégétiques et sylvicoles à définir sur chaque lot. Les éléments du diagnostic, les objectifs et actions envisagées devront figurer dans le cadre d'un contrat sylvicole et cynégétique, établi pour une durée de 3 ans et dont les résultats devront être évalués à l'issue de cette période et justifier si besoin un amendement au contrat, voire sa résiliation à l'initiative de l'une ou l'autre partie.

Ainsi, le chasseur doit-il être associé directement et explicitement aux objectifs de gestion du territoire et il doit à cette occasion pouvoir exprimer ses attentes pour atteindre les objectifs qui lui seront signifiés contractuellement.

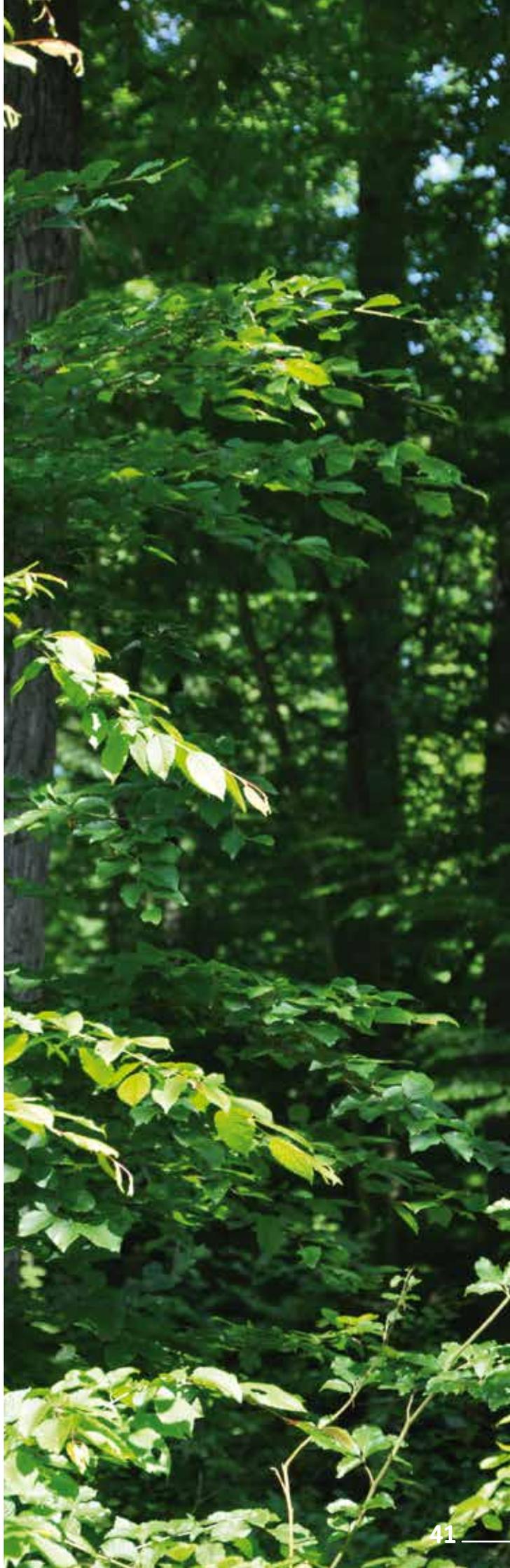
Des dispositifs de mesure de l'atteinte des objectifs fixés aux chasseurs seront implantés sur le terrain. Ils permettront aux partenaires d'observer de manière factuelle la réponse du compartiment végétal à l'évolution de l'équilibre entre la faune et la flore.

DISPOSITIFS DE SUIVI DANS LE CADRE DES CONTRATS SYLVICOLES ET CYNÉGÉTIQUES : LES ENCLOS-EXCLOS

L'objectif à terme est d'obtenir un renouvellement des peuplements par la régénération naturelle sans protection des essences objectifs les plus fréquentes et habituelles pour chaque région IFN, défini par la Directive Régionale d'Aménagement d'Alsace (2009), le Schéma Régional d'Aménagement d'Alsace (2009) et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Alsace (2006).

La méthode d'évaluation repose sur les dispositifs de suivi, de type enclos-exclos et placettes.

Les enclos sont constitués de placeaux de 5 m sur 5 m grillagés et sont couplés avec des exclos de la même dimension mais non protégés





Un autre type d'enclos-exclos en lattis bois



« ce qui est positif dans les nouveaux cahiers des charges, c'est la mise en œuvre de placettes enclos exclos. Il convient que ces placettes mises en place et suivies par les forestiers et les propriétaires soient également appropriées par les locataires de lots de chasse. »

La gestion des populations de gibier doit continuer à se faire en concertation, en tenant compte des indications des forestiers, et notamment en forêt publique (ONF) »

Gérard Lang,
Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin

« je souscris entièrement à l'idée des dispositifs d'enclos-exclos qui permet d'aller vers un constat partagé entre les forestiers et les chasseurs, concernant l'impact sur la régénération, des essences et de la végétation impactée »

Michaël Weber,
Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

et situés dans des conditions sylvicoles et écologiques comparables (environnement sylvicole, éclairciment, type de sols comparables). Ils seront implantés dans des zones à station homogène, dans les peuplements en cours de renouvellement, composés de plantation ou de régénérations naturelles d'une hauteur inférieure à 1,80 m (Cerf) ou 1,40 m (Chevreuil). Les traces d'abrouissement sur les semis sont relevées par les forestiers, accompagnés si possible par le locataire de chasse.

Le nombre de dispositifs est de 3 à 5 enclos-exclos pour un lot de chasse de taille moyenne ; il est complété par des placettes simples en exclos. On peut dès lors comparer l'évolution de la végétation dans l'exclos par rapport à celle constatée dans l'enclos, notamment évaluer les différences de croissance, le nombre d'espèces végétales présentes et la disparition ou l'apparition d'essences, ainsi que le taux d'abrouissement. Sur les placettes simples c'est l'évolution de la végétation sur 3 ans qui sera évaluée.

Dès lors on peut mesurer tous les 3 ans le degré d'atteinte de l'objectif assigné au locataire du lot et définir les dispositions à prendre. Les chasseurs seront associés à la mise en place de ces dispositifs et aux relevés de terrain ainsi qu'à leur interprétation et à l'évaluation des résultats.

LES AUTRES FORÊTS DU BAN COMMUNAL, LA RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

Les arrêtés réglementant les conditions d'attribution des lots et les principales conditions de leur gestion par les futurs locataires ont été pris par les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au 2^{ème} semestre 2014. Ces dispositions autorisent également la contractualisation par gré à gré tout en conférant aux communes un rôle majeur pour définir les objectifs et contrôler leurs réalisations tout au long de la prochaine période de 9 années.



Sapin pectiné bourgeon apical abrouiti

De nombreuses réunions d'information ont eu lieu sous l'égide de l'Administration, de l'ONF et de l'Association des Communes Forestières d'Alsace. Les commissions consultatives communales de chasse ont pu recueillir les avis des principaux acteurs concernés par la gestion de ces territoires.

Dans de nombreuses communes, des initiatives des élus ont permis de mieux cadrer les objectifs dans une approche de gestion plus globale des territoires et d'associer étroitement les partenaires, chasseurs mais aussi propriétaires, naturalistes, gestionnaires.

DES INITIATIVES INTÉRESSANTES

Jean-Marie CLUSSMANN, technicien ONF en charge de la gestion de la forêt de l'Illwald (Sélestat) nous livre **l'expérience de la commune de Sélestat** :

Pour le lot de chasse situé au Nord de la D424 (Est de Sélestat), les clauses du nouveau bail invitent le locataire, à titre expérimental, à adhérer à un protocole visant à rétablir l'équilibre sylvocynégétique. En contrepartie, la commune consent à accorder une baisse de loyer s'il est constaté, par l'évaluation de placettes témoins, une évolution positive de la régénération.

Pierre Dischinger, maire de Munster précise que c'est à la 4C qu'il préside que revient la responsabilité de demander le plan de chasse. Il insiste sur la concertation avec les chasseurs en mettant chacun devant ses responsabilités ; le bail doit être signé avec des droits, mais aussi des devoirs ; ce sont des droits à chasser, mais pas un droit sur la forêt. Il observe que depuis 2008, année de son arrivée aux responsabilités de maire, le climat de la 4C est devenu plus serein, Ainsi, les nouvelles clauses ont été acceptées par les chasseurs, avec la relocation de 3 lots sur 4 en gré à gré.



Comptage Daim du 17 mars 2015
en forêt de Sélestat



Les dégâts de gibier en forêt sont constatés et sont préoccupants. La pérennité des peuplements forestiers et la rentabilité économique des activités sylvicoles sont remises en cause. Il faut des chasseurs pour « tuer » les animaux et atteindre les niveaux de prélèvement arrêtés par les plans de chasse. Il est donc indispensable d'établir une relation confiante entre forestiers, élus, propriétaires forestiers et chasseurs pour définir des objectifs sylvo-cynégétiques bien compris et réalisables.

C'est sur la base d'observations impartiales qu'il est possible d'accepter de prélever davantage d'animaux. Les plans de chasse doivent être négociés en ce sens et la responsabilité des maires est notamment de veiller à leurs réalisations dans des forêts aménagées pour préserver faune et flore.

Pierre Grandadam,
Président de l'Association des Communes Forestières d'Alsace

La commune de Munster a pris les décisions suivantes :

« La demande de plan de chasse auprès de l'administration sera effectuée directement par la Ville pour le compte du locataire, après avoir pris l'avis des différents partenaires concernés (locataires des lots de chasse, ONF, forêt privée, agriculteurs, ...) lors d'une réunion préparatoire de la commission consultative communale de chasse (4C).

Il est attendu du locataire du lot qu'il participe aux opérations de collecte de données pour suivre les indicateurs de changement écologique et qu'il mette en œuvre une gestion cynégétique permettant d'atteindre les objectifs définis au niveau de l'observatoire forêt-gibier en place dans le GIC n° 6.

L'agrainage sera totalement interdit toute l'année sur l'ensemble des lots de chasse.

La forêt de Munster bénéficie de l'éco-certification PEFC. À ce titre, l'équilibre forêt-gibier doit être assuré.

L'utilisation des produits agro-pharmaceutiques (notamment pour l'entretien des clôtures électriques) et d'attractifs chimiques du gibier (cru d'ammoniac, ...) est interdite en forêt bénéficiant du régime forestier » (extraits : conseil municipal du 7 octobre 2014).

Christian Braun, adjoint au maire de Bischoffsheim, témoigne de ce qui a été fait dans sa commune : « Nous avons travaillé sur un certain nombre de points d'amélioration à l'occasion du renouvellement des baux de location des lots communaux de chasse. Nous avons présenté cette démarche aux élus des communes voisines, qui ont été sensibilisés à la question du déséquilibre forêt gibier et ses conséquences sur le milieu. 14 communes pour une surface de 8 300 ha ont ainsi adopté les mêmes prescriptions. Dans un souci de dialogue et de partage, les clauses ont aussi été partagées avec les chasseurs locaux. »

« Il est du devoir des élus de prendre à bras le corps cette question du déséquilibre forêt gibier et s'en saisir avec les forestiers et les

chasseurs. Ainsi un des articles du cahier des clauses mentionne que ce sont les communes qui présentent le plan de chasse et qu'elles en assument la responsabilité.

Un autre principe est de fixer les plans de chasse à partir de l'observation d'indicateurs de pression sur le milieu et le retour à l'équilibre, de partager ces objectifs avec les forestiers et les chasseurs avec engagement pour ces derniers de réaliser le plan de chasse. »

Ce sont, les communes d'Andlau, Barr, Bischoffsheim, Boersch, Grendelbruch, Ottrott, Rosenwiller, Rosheim, Saint-Nabor, les Syndicats forestiers de Barr (Barr, Heiligenstein, Goxwiller, Gertwiller Bourgheim, Andlau et Mittelbergheim) qui ont décidé de mettre en place une entité de gestion comprenant l'ensemble de leurs lots de chasse en forêt de montagne. L'objectif de cette entité de gestion est d'atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique tel qu'il est préconisé d'une part dans le cahier des charges type relatif à la période de location des chasses communales du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et d'autre part dans les aménagements forestiers et le cahier des charges pour la certification PEFC.

Les 14 communes ont établi des clauses particulières avec un socle commun portant sur les modalités qui doivent permettre d'atteindre cet objectif. Une évaluation régulière de l'équilibre sylvo-cynégétique est prévue. Elle sera partagée entre les différents partenaires que sont le locataire, l'ONF et le propriétaire. L'évaluation sera l'élément clé qui permettra de mieux orienter les plans de chasse lot par lot mais en tenant compte de la situation sur l'ensemble de l'entité.

L'agrainage linéaire ne peut être mis en place que dans l'objectif de protection des cultures dans les lots contigus à des cultures ou comprenant des cultures.

Par ailleurs, afin d'assurer une efficacité maximale des battues, l'agrainage linéaire pourra également être pratiqué la semaine précédant une battue et ce uniquement dans le périmètre concerné par ladite battue.

Elles demandent expressément un engagement du chasseur candidat à la location du lot de réaliser les plans de chasse.

Elles procéderont à la résiliation de plein droit des contrats de location suivant l'article 37 du cahier des clauses des baux de chasse communaux.

Le socle commun des clauses prévoit :

- qu'une évaluation de l'équilibre sylvo-cynégétique, via des indicateurs floristiques et faunistiques, sera mise en place avec un point de situation fait tous les 3 ans. En cas de nécessité des points intermédiaires peuvent être envisagés. Ces indicateurs s'appuieront





Nous soutenons le principe de la mise en place d'outils de concertation et de contractualisation à l'occasion du renouvellement des baux de chasse communaux. La mise en place des observatoires par placette enclos-exclos doit être encouragée, car elle permet une observation partagée entre les différentes parties (chasseurs, forestiers, élus).

Laurent Seguin,
Président du Parc Naturel Régional
des Ballons des Vosges

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord a adressé aux communes adhérentes ses recommandations dans le cadre du renouvellement des baux de chasse (2015-2024), afin qu'elles inscrivent dans leur cahier des clauses un certain nombre de principes, notamment la limitation de l'agrainage, voire l'interdiction dans les zones sensibles et qu'elles soient très vigilantes sur le respect de réalisation des plans de chasse par les chasseurs.

Michaël Weber,
Président du Parc Naturel Régional
des Vosges du Nord

Il convient de rendre la chasse accessible au plus grand nombre et de faire évoluer les modes de chasse de façon à les rendre plus efficaces. La question du prix de location des lots est de ce fait à étudier. Le cahier des clauses offre également une ouverture sur les possibilités qu'il y ait davantage d'associés et donc de puissance de feu.

Jean-Philippe d'Issernio,
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

sur la comparaison de la flore et la faune entre des enclos témoins et des exclos répartis sur l'ensemble des lots des 14 communes.

- que la demande de plan de chasse sera formulée par la commune. Elle s'appuiera sur le suivi des indicateurs évoqués ci avant. Si les indicateurs ne progressent pas significativement (l'exclos par rapport à l'enclos), le plan de chasse pourra être adapté en concertation avec le groupe sectoriel.

- que seul l'agrainage appât (poste fixe) est autorisé tel que défini dans le Schéma départemental de gestion cynégétique du Bas-Rhin. L'agrainage par poste fixe est destiné à appâter le Sanglier dans le but de le prélever. L'apport de sel (uniquement sous la forme de pierre à sel) ne pourra se faire que sur les places d'agrainage.

De manière dérogatoire et après autorisation du propriétaire, l'agrainage linéaire peut être autorisé localement et ponctuellement tel que défini dans le Schéma départemental de gestion cynégétique du Bas-Rhin, et précisé ci-après.

UNE PLUS FORTE IMPLICATION DES CHASSEURS LOCAUX

Dans le Haut-Rhin, les représentants de la Chambre d'Agriculture (MM. Andrès, Zimpfer et Batot) insistent sur l'intérêt de donner plus de place aux chasseurs locaux, plus disponibles et concernés par la résolution des problèmes liés aux surdensités.

La problématique de la profusion de gibier est souvent liée au niveau financier des locations notamment dans certains grands domaines qui imposent une vision « économique » au détriment d'une approche plus écologique d'une gestion intégrée des populations et de leurs milieux.

Ils souhaitent que les grands lots de chasse soient fragmentés, afin de permettre financièrement aux locaux de pouvoir louer, à commencer par les agriculteurs eux-mêmes. Un objectif de 2/3 de chasses louées par les locaux leur semble légitime.





ET MAINTENANT...

La forêt alsacienne constitue un patrimoine fragile et précieux. Elle représente pour les Alsaciens et les nombreux visiteurs de notre région une source de bienfaits multiples : protection de la ressource en eau et des espèces végétales et animales, richesse économique par la production de bois de qualité et maintien d'emplois de proximité, détente et ressourcement pour une population devenue majoritairement citadine, etc...

Cette forêt a survécu à de nombreux aléas climatiques, historiques, socio-économiques.

Elle est l'héritage de cette histoire qui l'a modelée et transformée au fil des siècles et a contribué à sa richesse et sa diversité.

Aujourd'hui, elle est confrontée comme l'ensemble de notre environnement, aux conséquences prévisibles ou imprévisibles- des changements climatiques qui ne manqueront pas d'affecter dans la durée notre planète. La forêt que nous renouvelons en 2015 sera, à la fin du 21^{ème} siècle, encore une jeune forêt et sera confrontée très directement à ces changements qui modifieront profondément les conditions écologiques et affecteront la place de nombreuses espèces forestières.

Il est donc vital de pouvoir disposer de toutes les ressources naturelles et privilégier la plus grande diversité possible en s'appuyant autant que possible sur le capital génétique autochtone pour que nos forêts puissent demain, avec l'aide des forestiers et les soins qui leur seront prodigués, répondre à ces défis inédits. Notre forêt alsacienne est confrontée depuis maintenant plus de 30 ans à une pression croissante des populations d'ongulés et notamment des cervidés et n'est plus en capacité de se renouveler naturellement ; la situation est devenue préoccupante et suscite des débats et une réelle inquiétude.

Le présent ouvrage est à la fois un cri d'alarme lancé par les forestiers publics et privés de la Région mais aussi une main tendue à l'ensemble des partenaires : élus, responsables de l'Etat, chasseurs, associations pour que solutions pérennes puissent être trouvées : il s'agit bien d'une responsabilité collective que nous devons assumer vis-à-vis de nos successeurs. Ceux-ci seront alors en droit de juger si nous leur avons légué un patrimoine préservé ou laissé au contraire une situation de plus en plus dégradée avec des conséquences écologiques et économiques majeures.

C'est le challenge que nous devons relever tous ensemble : restaurer la capacité de nos écosystèmes forestiers à se renouveler naturellement tout en préservant la place d'une grande faune qui en constitue un maillon essentiel. C'est un objectif ambitieux mais réaliste si nous savons nous rassembler et œuvrer pour l'avenir des forêts alsaciennes.

RÉFÉRENCES

Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, 2014

Orientations Régionales Forestières d'Alsace (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace et Conseil Régional d'Alsace, 1999)

Directives Régionales d'Aménagement (DRA) et Schéma Régional d'Aménagement d'Alsace (SRA) (ONF Alsace, 2009)

Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Alsace (SRGS) (CRPF Alsace Lorraine – 2006)

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Bas-Rhin (Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, 2012-2018)

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin (Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin 2013-2019)

Observatoire Régional de l'Équilibre Faune Flore (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace, 2009)

Évolutions en sylviculture (ONF Alsace, 1996)

Manuel pratique de sylviculture (ONF Alsace, 2009)

Rapport final du diagnostic de l'impact des cervidés sur l'avenir des peuplements forestiers sur le Massif du Donon – Bases de travail pour la gestion (ONCFS et CEMAGREF, 2011)

Étude économique du déséquilibre forêt gibier sur la gestion forestière (FIBOIS Alsace, 2014)

Fiche technique n°80 dégâts forestiers et grand gibier (ONCFS, 1994)

Mission sur les dégâts de grand gibier du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable au Ministère en charge de l'Environnement) et du CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux au Ministère en charge de l'Agriculture et de la Forêt, 2012)

Plaquette Haut-Rhin aménagements cynégétiques (Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin et ONF, 2011)

Des forêts pour le Grand Tétras - Guide de Sylviculture (Conseils Régionaux de Lorraine et d'Alsace, 2012)

Végétation forestières d'Alsace (R. Bœuf-ONF, 2013)

The relationship between deer density, tick abundance and human cases of lyme disease in a residential community (Howard J. Kilpatrick et al., 2014).

Crédits photos :
ONF, CRPF, COFOR, FIBOIS, PEFC

Conception et réalisation :
Sous le Signe du Capricorne - 2015

Impression :
Certifiée PEFC - VALBLOR



Office national des forêts

Délégation territoriale Alsace
Cité Administrative
14, rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG Cedex



Association des Communes Forestières d'Alsace

Hôtel du département
Place Quartier Blanc
67964 STRASBOURG Cedex



Forêt Privée d'Alsace

Maison de l'Agriculture
Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
67309 SCHILTIGHEIM Cedex



Centre Régional de Propriété Forestière

Maison de l'Agriculture
Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
67309 SCHILTIGHEIM Cedex